
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE

Règlement écrit

Pièce 5.3 – Atlas des STECAL

Dossier d'Approbation - 27.11.2025

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : Manoir de Lemay

Commune : GUÉHENNO

Parcelle(s) : ZP145, ZP148 à 152, ZP154, ZP156 à 162, ZP178 et 179

Code commune : GU3

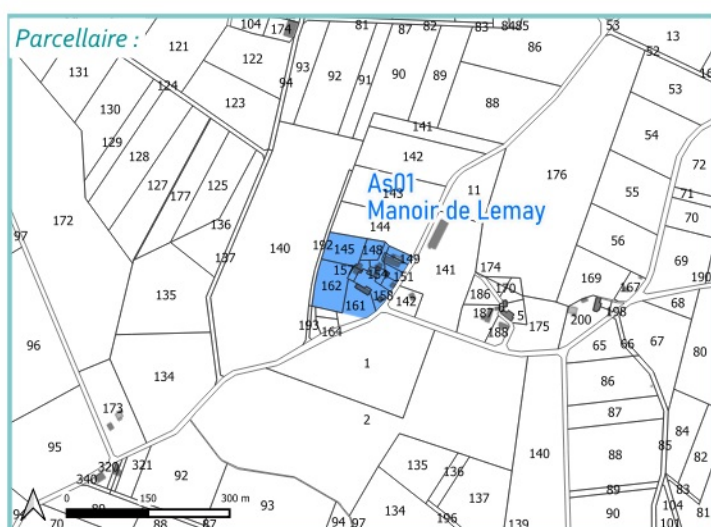
Surface totale du STECAL : 1.98 ha

Vocation :



TOURISME-LOISIRS

LOCALISATION



DESCRIPTION

Le manoir a été racheté récemment les nouveaux propriétaires envisagent de développer les activités au manoir notamment :

- Avec la création d'une formation de crêpier et d'un restaurant au sein de la longère qui nécessiterait une extension afin de pouvoir accueillir une cuisine professionnelle et une salle de réception. L'extension reprendrait les dimensions d'une ancienne partie de bâtiment aujourd'hui disparue afin de s'insérer au mieux dans l'environnement.
- Avec la création de marché d'artisans et de Noël qui nécessiterait la mise en place cabanon temporaires dans le cadre de ces différentes animations.
- Avec la tenue d'animation tout au long de l'été mais également des séminaires et réceptions qui nécessiteraient la mise en place d'une tente de réception

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Commerce et activités de service.



Emprise au sol
complémentaire autorisée : 150 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur
maximale autorisée : 8 m



Distance maximale
entre les constructions : 30 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : **Ballac**

Commune : ÉVELLYS

Parcelle(s) : ZB76, ZB78

Code commune : EV1

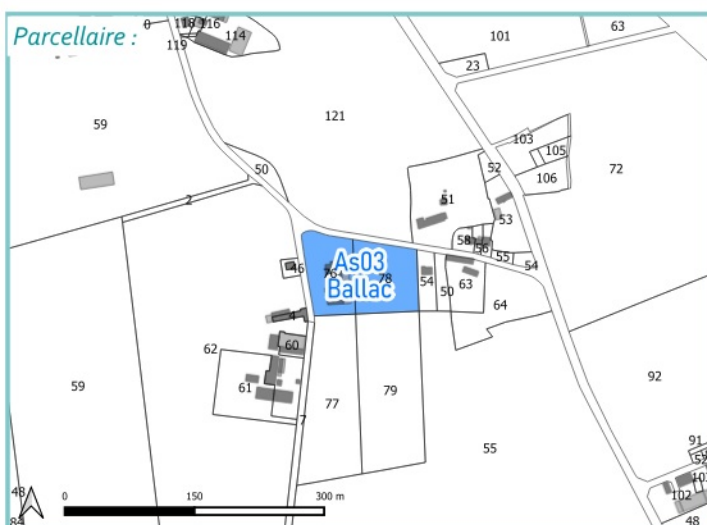
Surface totale du STECAL : 1.08 ha

Vocation :



ÉCONOMIE

LOCALISATION



DESCRIPTION

Il s'agit d'une entreprise existante de stockage pour tous les professionnels sous forme de palettes, box ou palox. Le site est équipé pour réceptionner des marchandises livrées en camion. Cette entreprise souhaite se diversifier avec une nouvelle activité de e-commerce qui nécessite la création d'un nouveau bâtiment sur ce site déjà équipé pour la réception de camion. Cette nouvelle activité pourrait créer de nouveaux emplois.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Autres activités des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire.



Emprise au sol
complémentaire autorisée : **1000 m²**
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur
maximale autorisée : **Ne doit pas dépasser la hauteur des bâtiments existants. m**



Distance maximale
entre les constructions : **20 m**

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : Bocren

Commune : ÉVELLYS

Parcelle(s) : ZN45, ZN78, ZN79, ZN80, ZN81, ZN82

Code commune : EV2

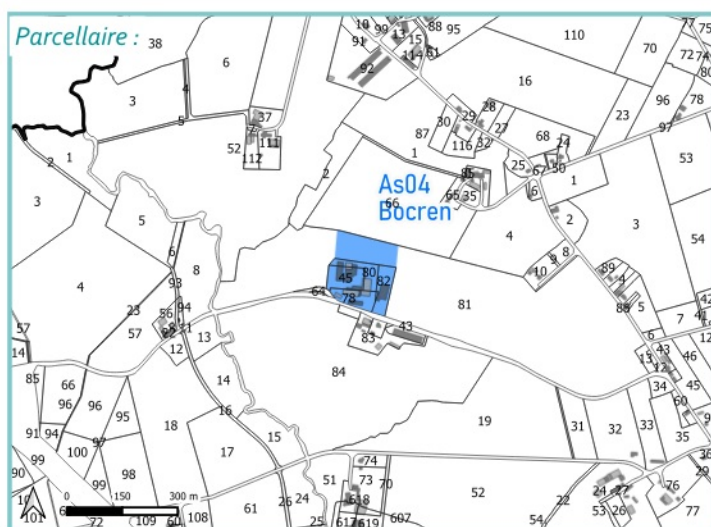
Surface totale du STECAL : 3.22 ha

Vocation :



ÉCONOMIE

LOCALISATION



DESCRIPTION

Il s'agit d'une entreprise de travaux publics existante et bien implantée sur le territoire qui compte tenu de l'accroissement de son activité a besoin de bâtiment de stockage pour le matériel et les véhicules. En effet, les matériaux et véhicules soumis aux intempéries se dégradent et peuvent être vandalisés/volés.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Autres activités des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire.



Emprise au sol complémentaire autorisée : 2320 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur maximale autorisée : 7 m



Distance maximale entre les constructions : 25 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : **Luzunin**

Commune : ÉVELLYS

Parcelle(s) : YM34

Code commune : EV5

Surface totale du STECAL : 2.04 ha

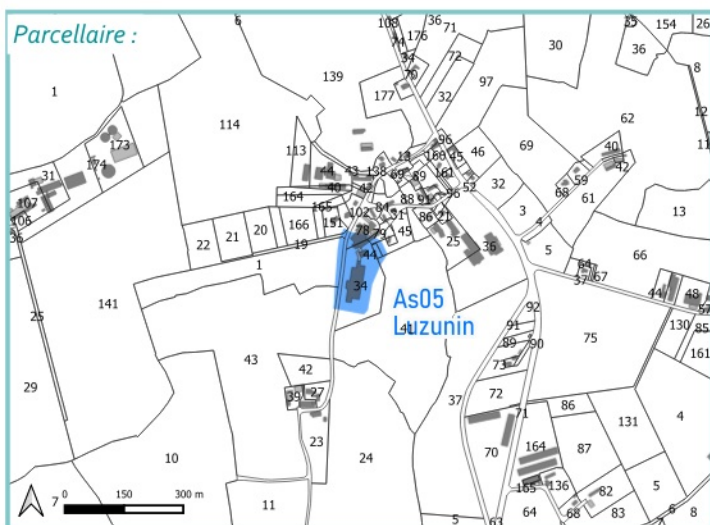
Vocation :



ÉCONOMIE

LOCALISATION

Parcellaire :



Vue aérienne :



DESCRIPTION

Il s'agit d'une entreprise familiale créée en 1962 qui depuis deux générations cultive dans ses propres vergers des fruits rouges. Au cœur d'un terroir agricole, l'entreprise bretonne continue de se développer grâce à une politique d'innovation affirmée avec des process ultra innovants et performants. Pour répondre à son développement important et améliorer la qualité de vie de ses employés l'entreprise a besoin d'étendre ses bureaux. Elle a également des besoins d'extension de ses locaux techniques et lignes de productions afin pouvoir répondre aux différents besoins de la clientèle. L'extension des locaux techniques pourrait nécessiter le dévoiement de la route communale.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Autres activités des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire.



Emprise au sol
complémentaire autorisée : **4500 m²**
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur
maximale autorisée : Ne doit pas dépasser la hauteur
des bâtiments existants. m



Distance maximale
entre les constructions : Absence de distance
(extension de l'existant)

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : **Kerob**

Commune : MORÉAC

Parcelle(s) : YA2, YA36, YA37

Code commune : MO04

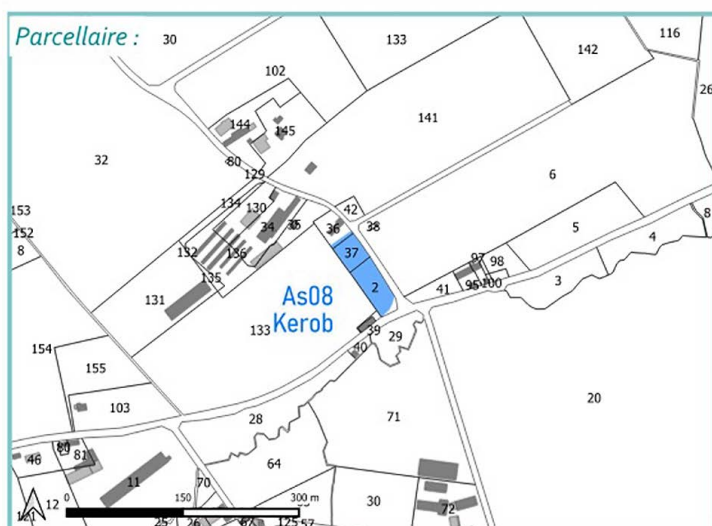
Surface totale du STECAL : 0.35 ha

Vocation :



HABITAT - GDV

LOCALISATION



DESCRIPTION

La commune souhaite régulariser ce terrain pour le stationnement de caravanes, à destination des Gens du voyage. Une maison d'une surface de 42m² et un hangar accolé étaient présents. Les 2 bâtiments ont été détruits fin 2024. Un PD a été déposé en 2024, uniquement pour l'habitation. La commune souhaite autoriser uniquement en emprise au sol, la même surface que l'ancienne habitation, soit 42m². L'assainissement individuel devra être installé.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Habitation.



Desserte par les réseaux :

Desserte par le réseau électrique et le réseau d'eau potable. Assainissement autonome.



Emprise au sol
complémentaire autorisée : 350 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur
maximale autorisée : 4 m



Distance maximale
entre les constructions : 10 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : Le Faouët d'en Haut

Commune : MORÉAC

Parcelle(s) : YO65

Code commune : MO01

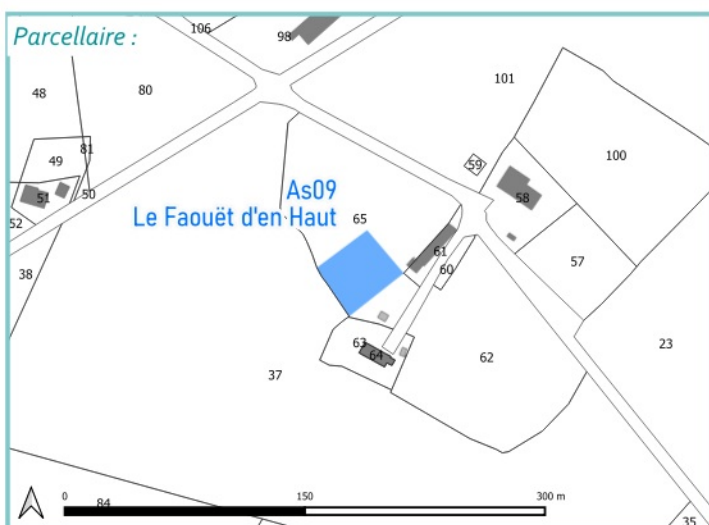
Surface totale du STECAL : 0.15 ha

Vocation :



TOURISME-LOISIRS

LOCALISATION



DESCRIPTION

La propriétaire souhaite proposer un service d'hébergement insolite, de courte ou moyenne durée par le biais d'éco-modules. Elle envisage d'organiser divers ateliers pour faire découvrir la nature et mettre en avant le savoir-faire des producteurs locaux de l'intercommunalité. Leurs produits seront proposés à la vente.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Commerce et activités de service.



Emprise au sol complémentaire autorisée : 100 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur maximale autorisée : 5 m



Distance maximale entre les constructions : 25 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : L'Angle

Commune : BULEON

Parcelle(s) : ZH142

Code commune : BU2

Surface totale du STECAL : 0.12 ha

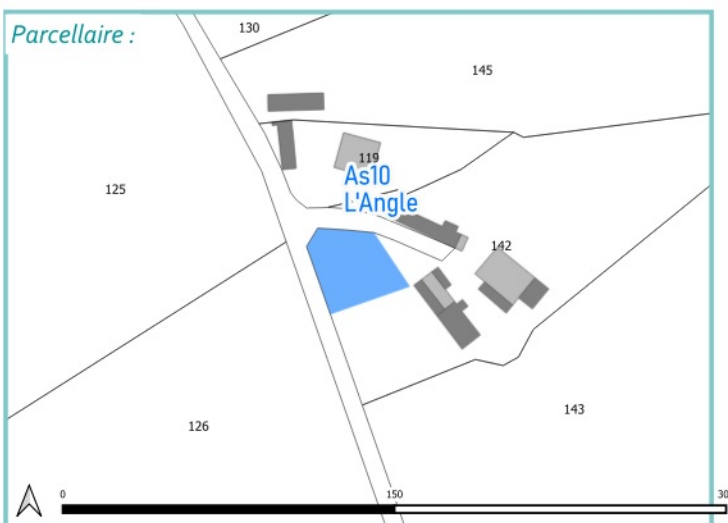
Vocation :



ÉCONOMIE

LOCALISATION

Parcellaire :



Vue aérienne :



DESCRIPTION

Il s'agit de l'entreprise de couverture, zinguerie et ramonage Yann ROBERT déjà existante et implanté sur ce lieu-dit. Elle est plein développement eu a besoin d'un nouveau bâtiment/hangar.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Autres activités des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire.



Emprise au sol complémentaire autorisée : 200 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur maximale autorisée : 7 m



Distance maximale entre les constructions : 20 m

STECAL n° :

As11

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : Porh Le Gal

Commune : MORÉAC

Parcelle(s) : XT₅₇

Code commune : MO10

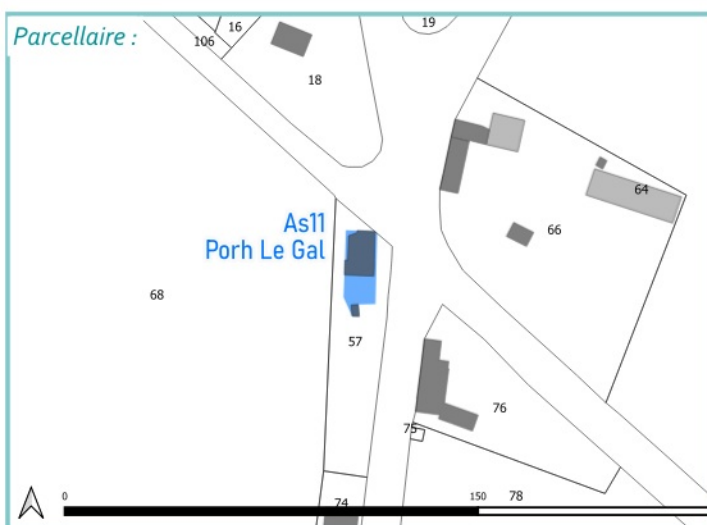
Surface totale du STECAL : 0.03 ha

Vocation :



ÉCONOMIE

LOCALISATION



DESCRIPTION

Il s'agit d'un restaurant existant « les 4 saisons » qui a un besoin de développement en effet il est implanté dans une ancienne longère dont les dimensions sont réduites afin d'accueillir les cuisines et la salle de réception.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Commerce et activités de service.



**Emprise au sol
complémentaire autorisée : 90 m²**
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



**Hauteur
maximale autorisée : 3 m**



**Distance maximale
entre les constructions : 10 m**

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : **Bodame**

Commune : MORÉAC

Parcelle(s) : XO39

Code commune : MO11

Surface totale du STECAL : 0.24 ha

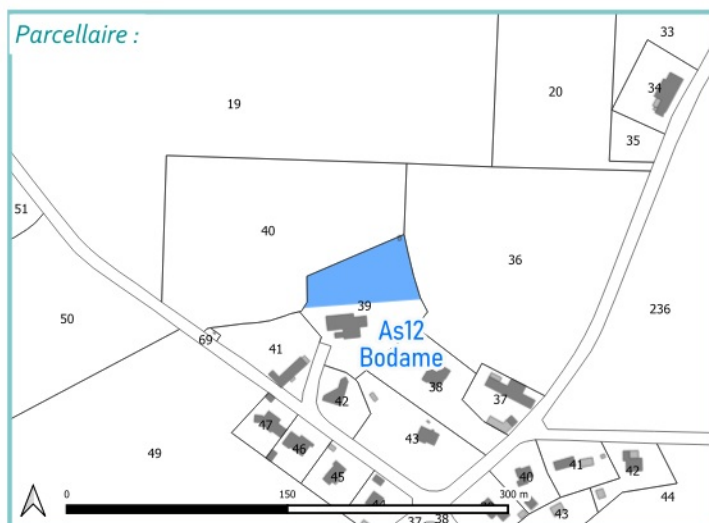
Vocation :



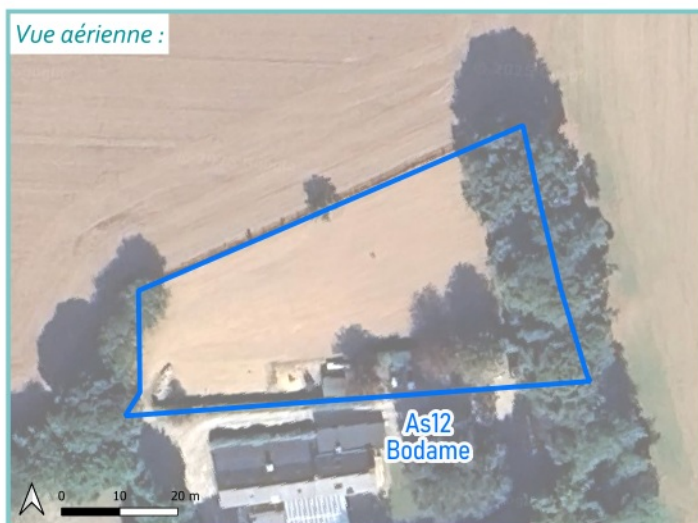
ÉCONOMIE

LOCALISATION

Parcellaire :



Vue aérienne :



DESCRIPTION

Il s'agit d'un restaurant existant « le vieux pressoir » qui souhaite diversifier son activité en créant une activité complémentaire à la restauration : des hébergements touristiques de courte durée.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Commerce et activités de service.



Emprise au sol complémentaire autorisée : 34 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur maximale autorisée : 5 m



Distance maximale entre les constructions : 25 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : Petit Gouerch er Vran

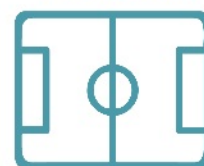
Commune : MORÉAC

Parcelle(s) : XN78

Code commune : MO16

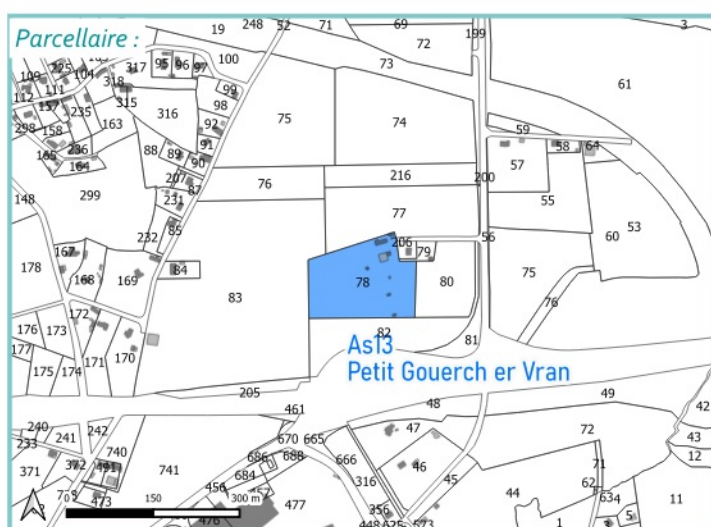
Surface totale du STECAL : 2.25 ha

Vocation :



ÉQUIPEMENT

LOCALISATION



DESCRIPTION

Il s'agit d'un Établissement public de santé mentale dont l'objectif est de réentraîner le patient à l'exercice d'une activité, de lui assurer un soutien dans une démarche de « re-socialisation » et de retour vers une vie autonome. Cela se réalise par le biais du travail d'une exploitation agricole sur un terrain de 2,5 hectares sans objectif de rentabilité. L'objectif de l'établissement est d'éviter l'hospitalisation à temps plein. Certains viennent une demi-journée par semaine, d'autres toute la semaine, de 9 h à 16 h. On est dans un concept de réhabilitation psychosociale. En secteur rural, l'agriculture fait partie de la vie locale et il y a également un aspect production, avec un résultat concret. Les produits issus de l'exploitation sont vendus le vendredi à l'établissement public de santé mentale du Morbihan. Sur site, trois infirmiers, un éducateur technique spécialisé et un moniteur d'atelier encadrent les patients. L'établissement a besoin de locaux afin de continuer à accueillir les patient et les professionnels dans ses conditions optimales :

- Une extension de la longère afin de créer des bureaux, locaux techniques, bloc sanitaires et vestiaires aux normes
- Des serres afin de développer l'activité agricole

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Équipement d'intérêt collectif et services publics.



Emprise au sol
complémentaire autorisée : 647 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur
maximale autorisée : 7 m



Distance maximale
entre les constructions : 25 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : Quistinic

Commune : MOUSTOIR-AC

Parcelle(s) : ZE143

Code commune : MA2

Surface totale du STECAL : 0.75 ha

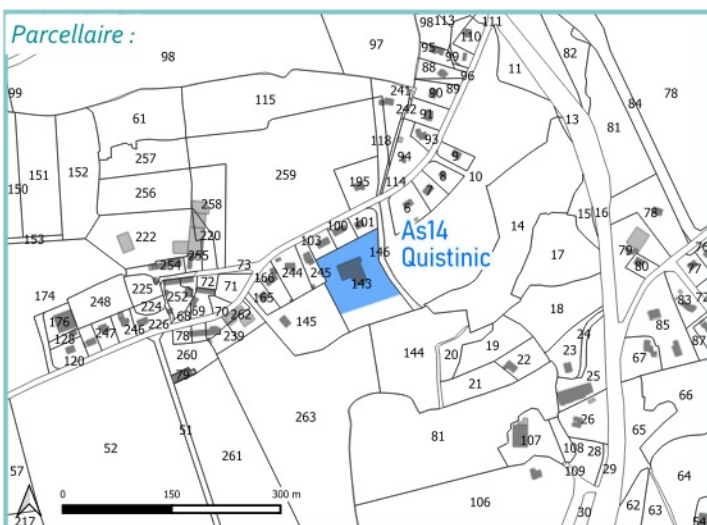
Vocation :



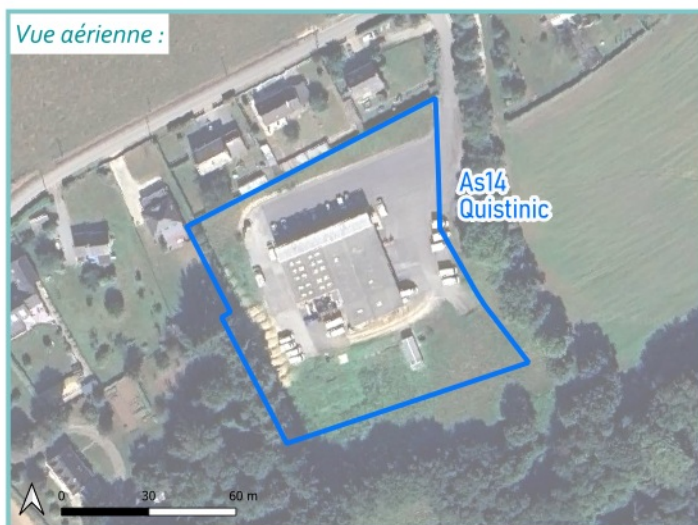
ÉCONOMIE

LOCALISATION

Parcellaire :



Vue aérienne :



DESCRIPTION

L'entreprise de traiteur existante depuis 2005, auparavant situé à Malguénac, s'est déplacé à Moustoir-ac en 2020 afin de disposer de possibilité de développement plus importante. En effet, l'activité et le nombre de salarié s'accroît, elle a donc des besoins d'extension.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Commerce et activités de service.

Autres activités des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire.



**Emprise au sol
complémentaire autorisée :** 300 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



**Hauteur
maximale autorisée :** 6 m



**Distance maximale
entre les constructions :** 25 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : Cosquer

Commune : MOUSTOIR-AC

Parcelle(s) : ZL117 à 121, ZL123

Code commune : MA3

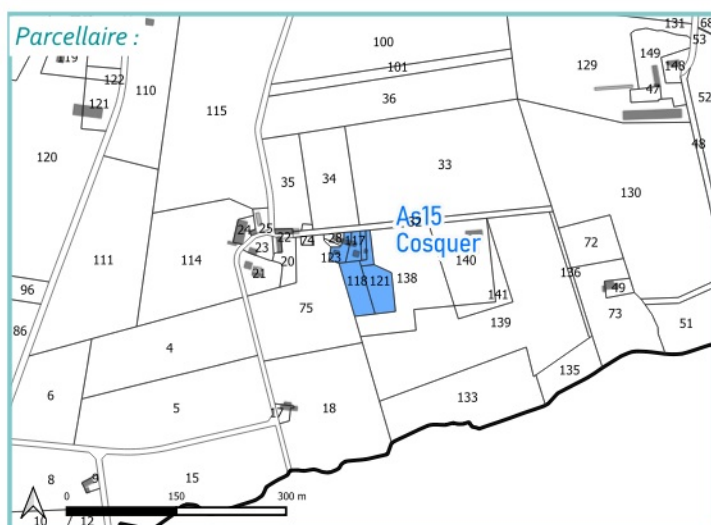
Surface totale du STECAL : 0.64 ha

Vocation :



TOURISME-LOISIRS

LOCALISATION



DESCRIPTION

Des hébergements touristiques (cabanes dans les arbres) sont déjà existants. L'entreprise souhaite pour voir se développer en augmentant la capacité d'accueil avec des nouvelles cabanes et en une salle commune.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Commerce et activités de service.



Emprise au sol complémentaire autorisée : 100 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur maximale autorisée : 10 m



Distance maximale entre les constructions : 25 m

STECAL n° :

As16

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : Quellenec

Commune : MOUSTOIR-AC

Parcelle(s) : ZL71

Code commune : MA4

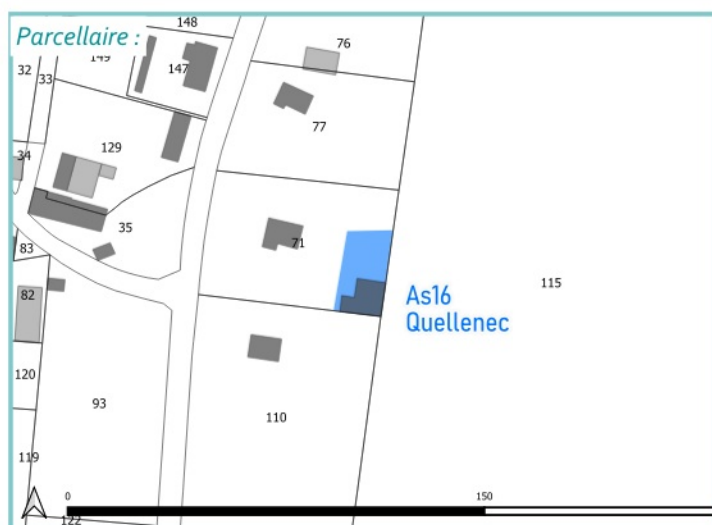
Surface totale du STECAL : 0.05 ha

Vocation :



ÉCONOMIE

LOCALISATION



DESCRIPTION

Il s'agit d'une entreprise de platerie existante qui souhaite s'étendre pour permettre son développement.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Autres activités des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire.



**Emprise au sol
complémentaire autorisée :** 150 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



**Hauteur
maximale autorisée :** Ne doit pas dépasser la hauteur
des bâtiments existants. m



**Distance maximale
entre les constructions :** 25 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : Haut Moulac

Commune : SAINT-JEAN-BRÉVELAY

Parcelle(s) : YX30, YX66

Code commune : SJB3

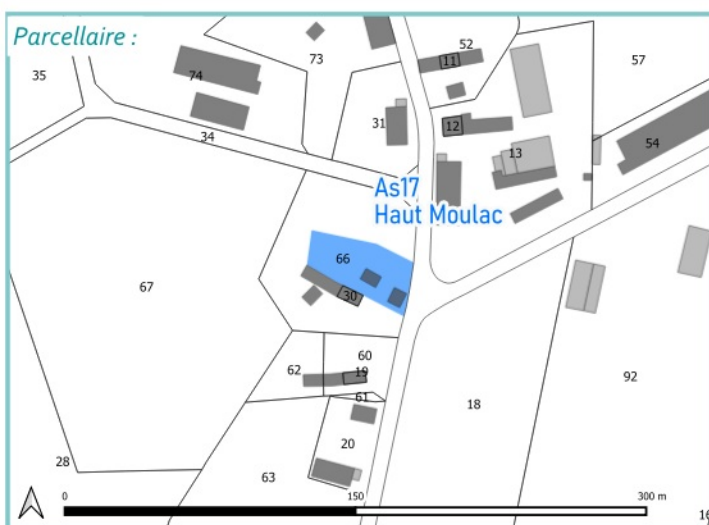
Surface totale du STECAL : 0.14 ha

Vocation :



ÉCONOMIE

LOCALISATION



DESCRIPTION

Développement d'une entreprise de menuiserie métallique et serrurerie dans le cadre de l'accroissement de son activité : extension de l'atelier.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Autres activités des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire.



Emprise au sol complémentaire autorisée : 50 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur maximale autorisée : 6,5 m



Distance maximale entre les constructions : Absence de distance (extension de l'existant)

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : La Petite Forêt

Commune : SAINT-JEAN-BRÉVELAY

Parcelle(s) : ZP16, ZP30

Code commune : SJB4

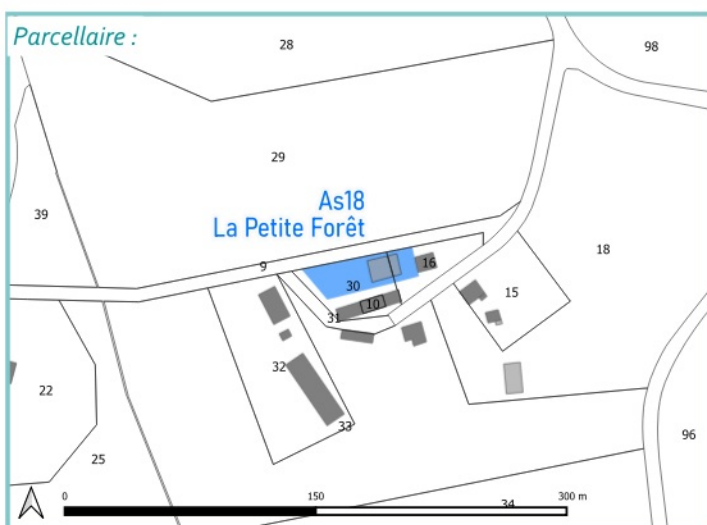
Surface totale du STECAL : 0.12 ha

Vocation :



ÉCONOMIE

LOCALISATION



DESCRIPTION

Développement d'une entreprise de transport et de fret routier.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Autres activités des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire.



Emprise au sol complémentaire autorisée : 200 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur maximale autorisée : 8 m



Distance maximale entre les constructions : 25 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : Kergoal

Commune : SAINT-JEAN-BRÉVELAY

Parcelle(s) : XC30

Code commune : SJB2

Surface totale du STECAL : 0.72 ha

Vocation :



ÉCONOMIE

LOCALISATION



DESCRIPTION

Développement d'une entreprise de transport et de fret routier existante : création d'un bâtiment de stockage de véhicules.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Autres activités des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire.



Emprise au sol complémentaire autorisée : 600 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur maximale autorisée : 6 m



Distance maximale entre les constructions : 25 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : Kerquéhennec

Commune : BIGNAN

Parcelle(s) : B197, B199, B233

Code commune : BN02

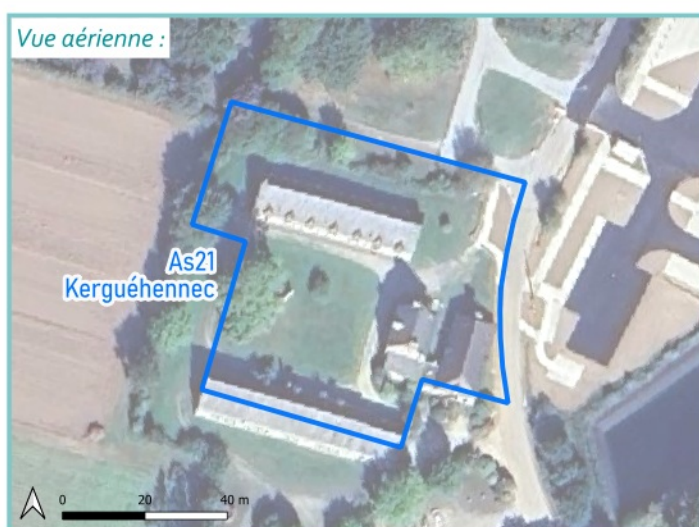
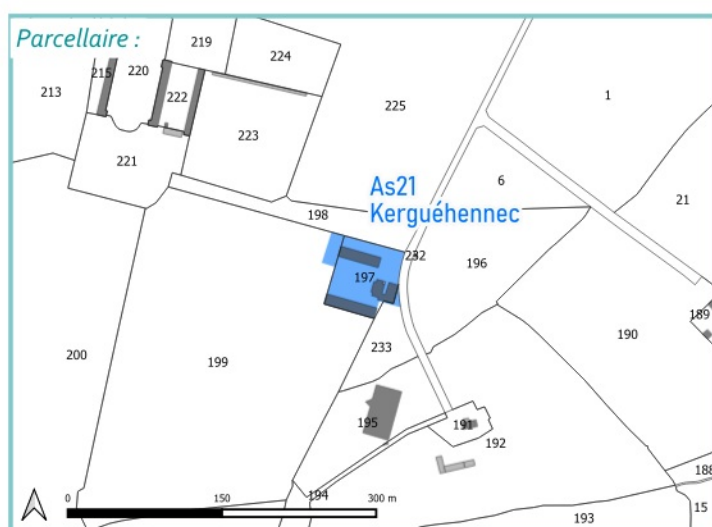
Surface totale du STECAL : 0.47 ha

Vocation :



TOURISME-LOISIRS

LOCALISATION



DESCRIPTION

Dans la cadre de l'ouverture du domaine Kerguéhennec, le département prévoit l'extension du bâtiment « atelier du regard » situé au niveau de la ferme de la Claie pour y créer un accueil en vis-à-vis direct du parking public récemment créé. Le bâtiment existant sera restructuré, et sa surface actuelle doublée afin de répondre à différents objectifs (espace d'accueil, information, boutique, médiation, logistique, etc.). Le département prévoit également la mise en place d'une structure légère type préau pour abriter des animations, etc.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Commerce et activités de service.

Équipement d'intérêt collectif et services publics.



Emprise au sol
complémentaire autorisée : 500 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur maximale autorisée : Ne doit pas dépasser la hauteur des bâtiments existants. m



Distance maximale
entre les constructions : 10 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : **Keranna**

Commune : MORÉAC

Parcelle(s) : XM19

Code commune : MO14

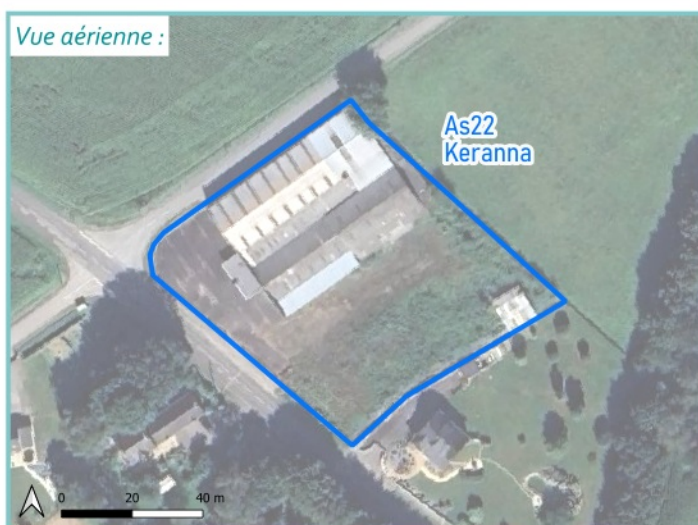
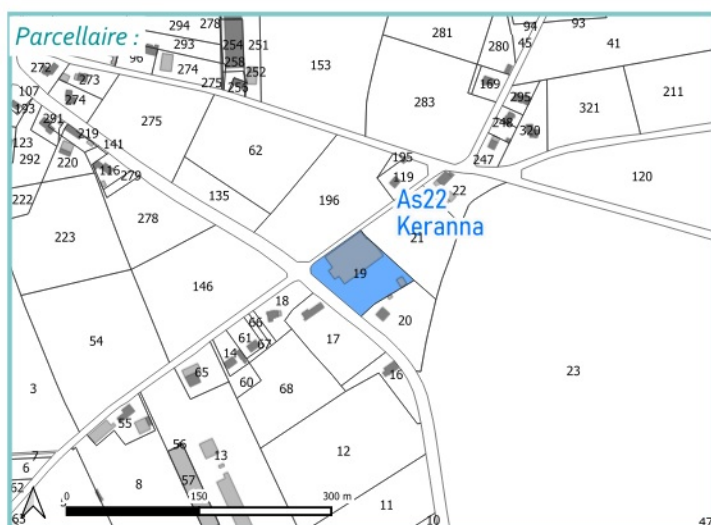
Surface totale du STECAL : 0.58 ha

Vocation :



ÉCONOMIE

LOCALISATION



DESCRIPTION

Développement de l'activité ou reprise.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Autres activités des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire.



Emprise au sol
complémentaire autorisée : **200 m²**
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur
maximale autorisée : **Ne doit pas dépasser la hauteur des bâtiments existants. m**



Distance maximale
entre les constructions : **25 m**

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : Terres de Kermorvan

Commune : BILLIO / SAINT-JEAN-BRÉVELAY

Parcelle(s) : AE21, AE40, AE42, AE44, AE56, AE58, ZL106, AZL129

Code commune : BO1

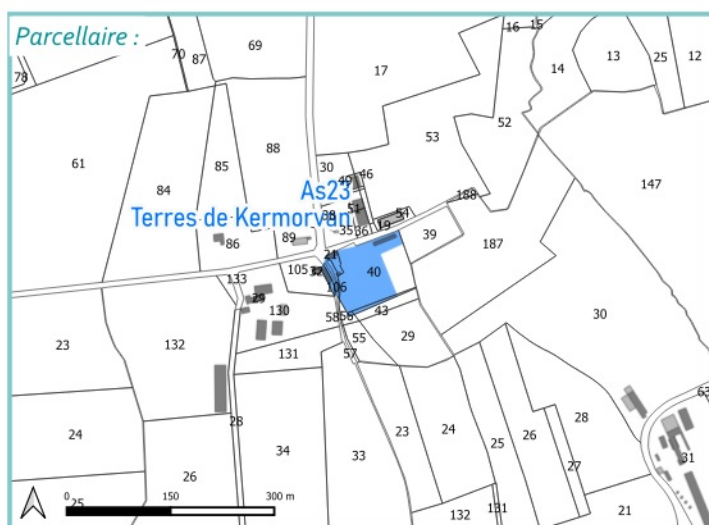
Surface totale du STECAL : 0.84 ha

Vocation :



TOURISME-LOISIRS

LOCALISATION



DESCRIPTION

Création d'hébergements insolites et aménagements liés : 3 yourtes de 28m² chacune (couchage de 4 à 6 personnes chacune - soit 6m de diamètre) posées sans fondation béton, et création d'un bâtiment annexe commun (sanitaires, douches, cuisine). À cela s'ajoutent l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie ainsi que des panneaux solaires, ainsi que la création d'une piscine alimentée par l'eau de pluie, et un terrain de pétanque.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Commerce et activités de service.



Emprise au sol complémentaire autorisée : 130 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur maximale autorisée : 4 m



Distance maximale entre les constructions : 25 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : **Kerignon**

Commune : BIGNAN

Parcelle(s) : ZD94

Code commune : BNo7

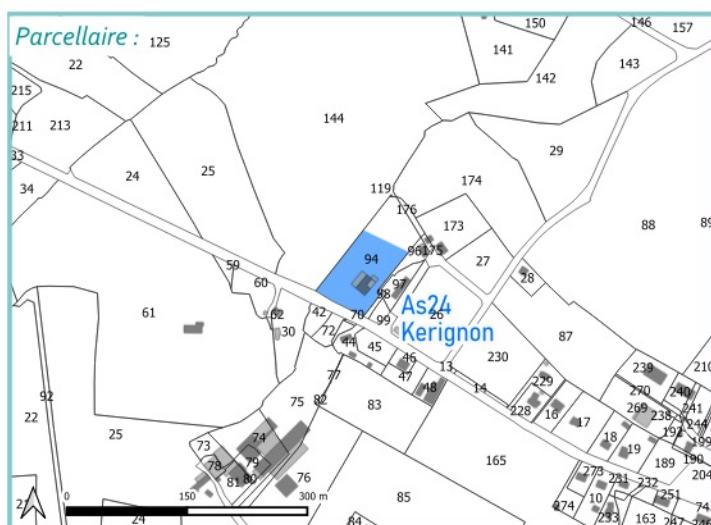
Surface totale du STECAL : 0.62 ha

Vocation :



ÉCONOMIE

LOCALISATION



DESCRIPTION

Suite à un agrandissement des vestiaires, douches et bureaux dans le bâtiment existant, la surface initialement destinée au stockage a été diminuée. Il s'agirait d'agrandir le bâtiment existant pour compenser la surface de stockage perdue.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Autres activités des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire.



Emprise au sol
complémentaire autorisée : **250 m²**
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur
maximale autorisée : **7 m**



Distance maximale
entre les constructions : **20 m**

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : Saint-Just

Commune : BIGNAN

Parcelle(s) : XA28, XA68

Code commune : BNo5

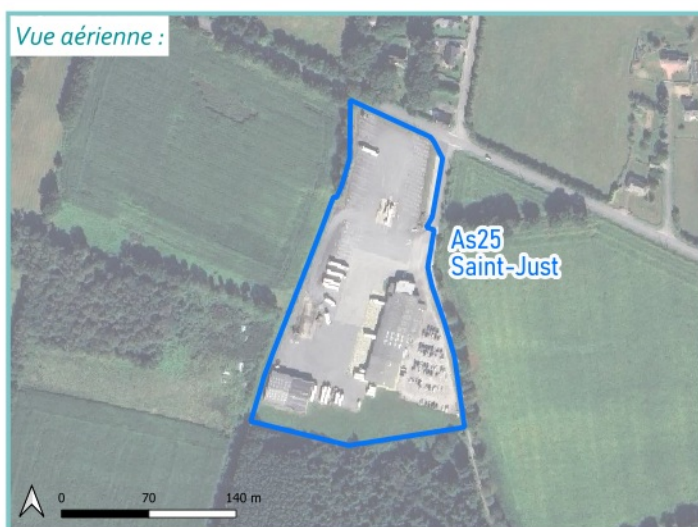
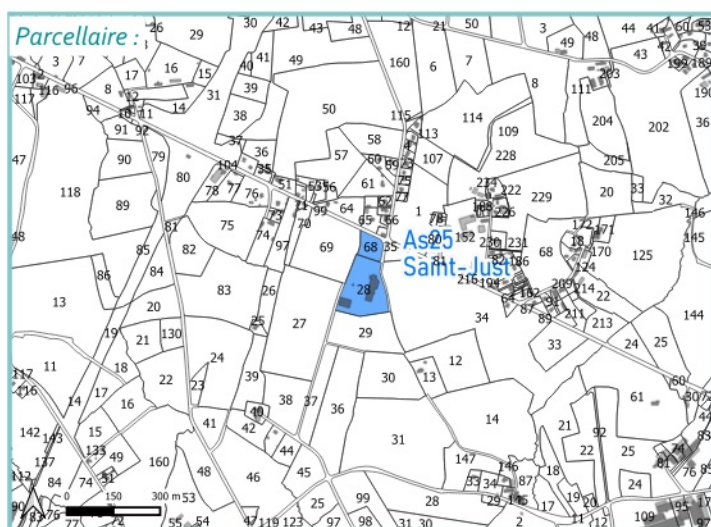
Surface totale du STECAL : 2.85 ha

Vocation :



ÉCONOMIE

LOCALISATION



DESCRIPTION

Développement de l'activité de transporteur.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Autres activités des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire.



Emprise au sol
complémentaire autorisée : 800 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur
maximale autorisée : 20 m



Distance maximale
entre les constructions : 40 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : **Kerosette**

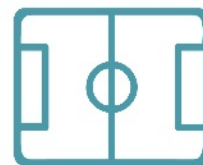
Commune : MORÉAC

Parcelle(s) : XL6, XL6o, XL65

Code commune : MOo6

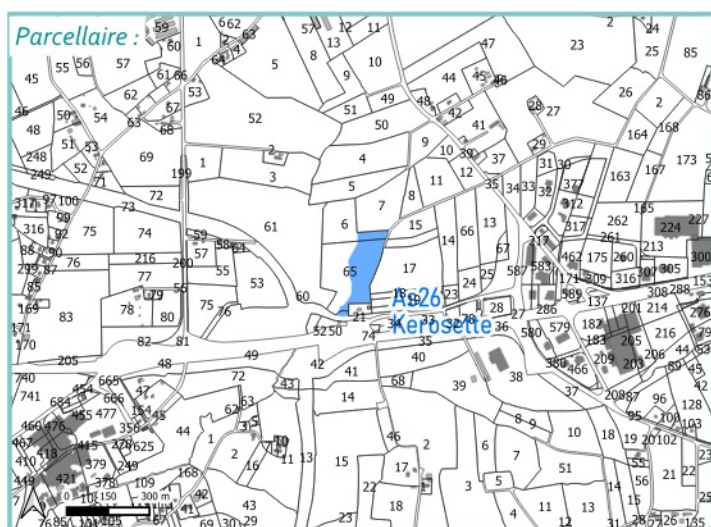
Surface totale du STECAL : 2.61 ha

Vocation :



ÉQUIPEMENT

LOCALISATION



DESCRIPTION

Aire d'accueil de grand passage des gens du voyage.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Équipement d'intérêt collectif et services publics.



Emprise au sol
complémentaire autorisée : **200 m²**
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur
maximale autorisée : **6 m**



Distance maximale
entre les constructions : **10 m**

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : Port Louis - Lande de la Ju

Commune : SAINT-ALLOUESTRE

Parcelle(s) : ZO131, ZO132

Code commune : SA1

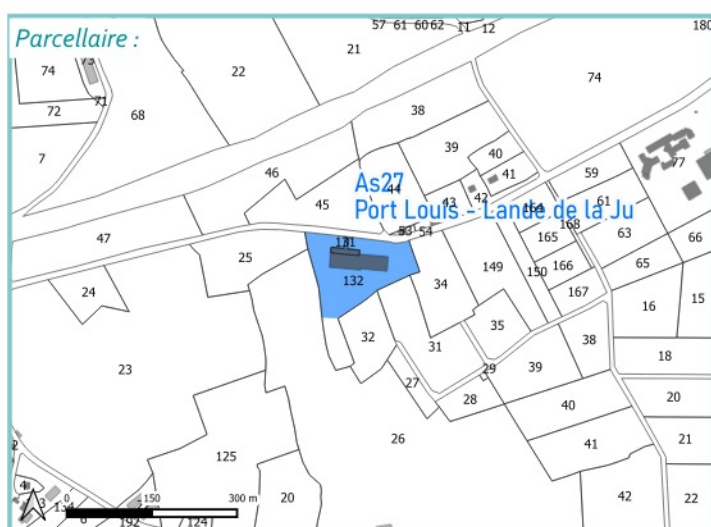
Surface totale du STECAL : 1.89 ha

Vocation :



ÉCONOMIE

LOCALISATION



DESCRIPTION

Extension de l'usine CLARA (fabricant de sanitaires) dans le cadre de l'acroissement de son activité..

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Autres activités des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire.



Emprise au sol
complémentaire autorisée : 6500 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur
maximale autorisée : 15 m



Distance maximale
entre les constructions : Absence de distance
(extension de l'existant)

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : 5, Le Reste

Commune : ÉVELLYS

Parcelle(s) : YE18

Code commune : EV7

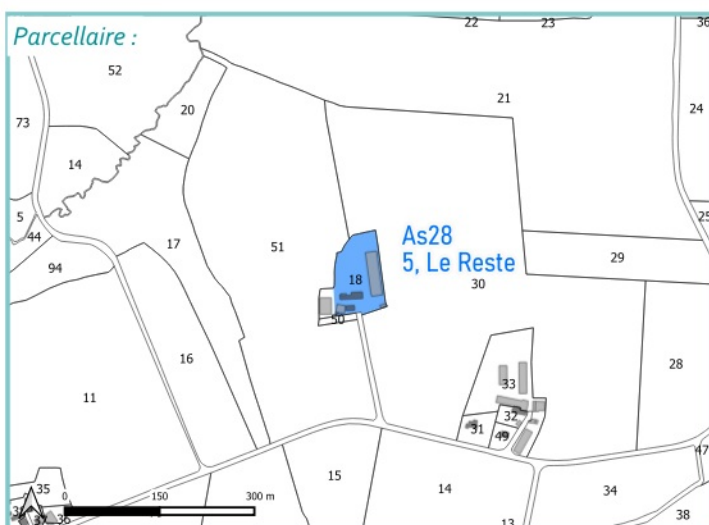
Surface totale du STECAL : 0.88 ha

Vocation :



TOURISME-LOISIRS

LOCALISATION



DESCRIPTION

Création d'hébergements touristiques (2 cabanes).

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Commerce et activités de service.



Emprise au sol complémentaire autorisée : 19 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur maximale autorisée : 3 m



Distance maximale entre les constructions : 25 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : **Pont Hervé**

Commune : MORÉAC

Parcelle(s) : WI3, WI4

Code commune : MO18

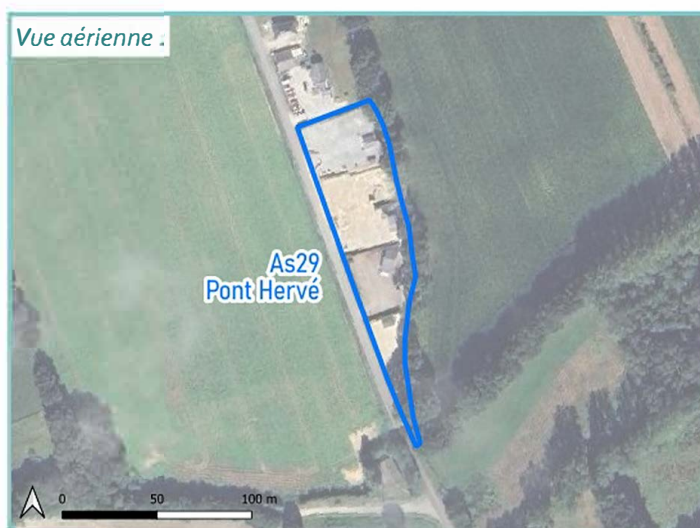
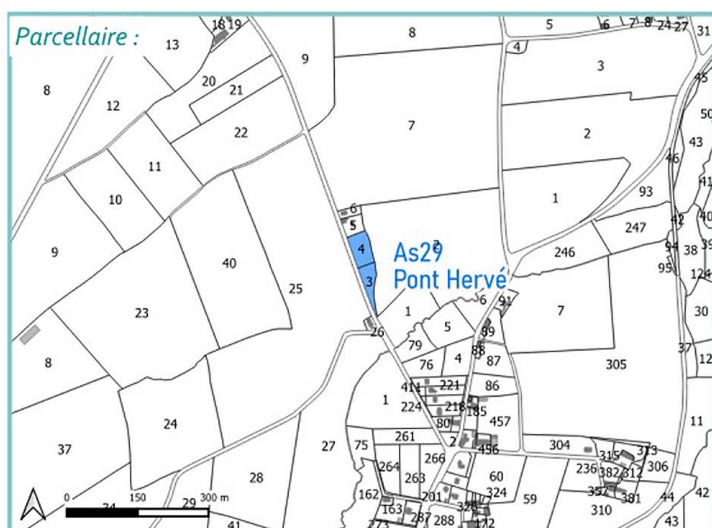
Surface totale du STECAL : 0.49 ha

Vocation :



HABITAT - GDV

LOCALISATION



DESCRIPTION

La commune souhaite régulariser ce terrain pour le stationnement de caravanes, à destination des Gens du voyage. Sur la parcelle WI 3, nous recensons un cabanon de 36m², réalisé sans autorisation d'urbanisme. Une habitation de 48m² et un auvent de 22m² ont aussi été construits. La maison a fait l'objet d'un PA, autorisé le 21/02/2022. L'assainissement individuel était notamment prévu lors du PA. Sur la parcelle WI 4, nous relevons un cabanon de 17m² et un mobilhome de 12m². Aucune autorisation d'urbanisme n'a été déposée pour ces deux bâtiments. La commune souhaite régulariser l'ensemble des constructions. L'assainissement individuel doit être installé sur ces 2 parcelles et répondre à la capacité d'accueil des terrains.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Habitation.



Desserte par les réseaux :

Desserte par le réseau électrique et le réseau d'eau potable. Assainissement autonome.



Emprise au sol
complémentaire autorisée : 200 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur
maximale autorisée : 3 m



Distance maximale
entre les constructions : 10 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : Le Bourgneuf

Commune : MORÉAC

Parcelle(s) : ZT65, ZT68 et 69, ZT105 à 107, ZT109 et 110, ZT117 à 120, ZT124 à 137

Code commune : MO07

Surface totale du STECAL : 1.69 ha

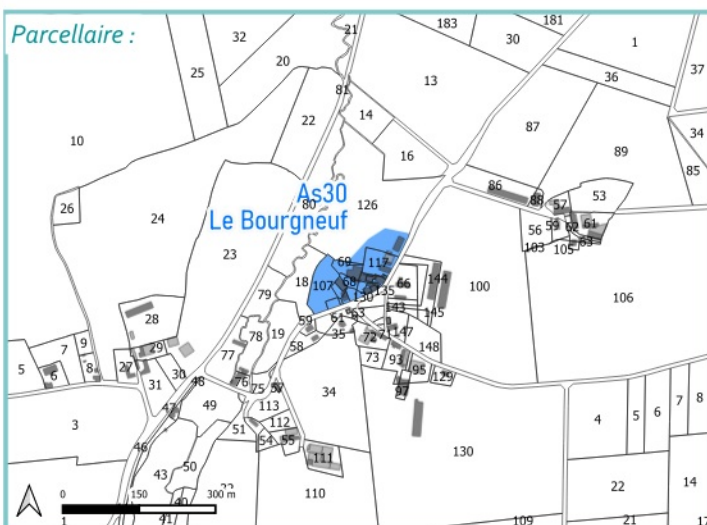
Vocation :



ÉCONOMIE

LOCALISATION

Parcellaire :



Vue aérienne :



DESCRIPTION

Reconstruction et agrandissement du hangar de la société (fuel, gazole, matériel agricole). En effet, celui-ci est aujourd'hui vétuste et exigüe. Il sera nécessaire de procéder à une démolition/reconstruction. Une extension du hangar n'est pas réalisable en l'état. Le nouveau bâtiment sera surélevé. Ces travaux permettront d'améliorer le cadre de travail des salariés par la création de nouveaux bureaux et d'un nouveau magasin.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Autres activités des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire.



Emprise au sol
complémentaire autorisée : 530 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur
maximale autorisée : 10 m



Distance maximale
entre les constructions : 25 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : Kergomard

Commune : BIGNAN

Parcelle(s) : ZW25

Code commune : BNo8

Surface totale du STECAL : 0.17 ha

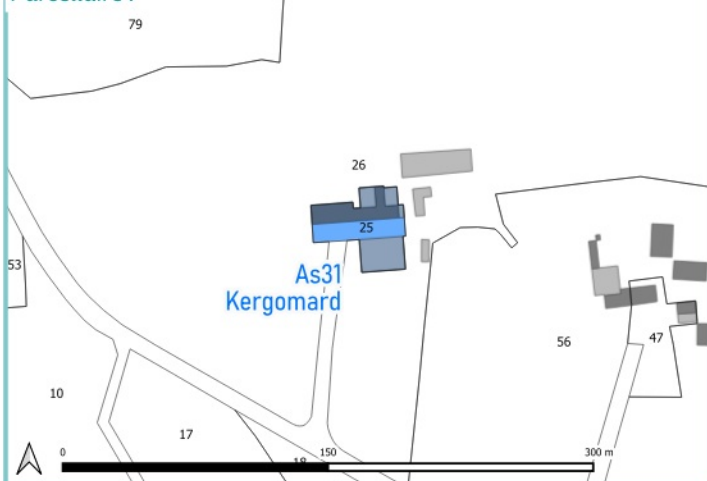
Vocation :



TOURISME-LOISIRS

LOCALISATION

Parcellaire :



Vue aérienne :



DESCRIPTION

Le projet, lié à l'activité principale de tourisme équestre, consiste à aménager 5 chambres d'hôtes, 1 salle d'eau, et 1 cabinet de toilette dans la partie habitable de la longère, afin d'héberger les visiteurs, propriétaires de chevaux, etc. Cette création de chambres d'hôtes nécessite la création de châssis de toiture modifiant l'aspect actuel du bâtiment.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Commerce et activités de service.

Exploitation agricole.



Emprise au sol complémentaire autorisée : 0 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur maximale autorisée : Ne doit pas dépasser la hauteur des bâtiments existants. m



Distance maximale entre les constructions : Absence de distance (réalisation dans l'existant)

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : **Kerdel**

Commune : BIGNAN

Parcelle(s) : ZS69, ZS70

Code commune : BN09

Surface totale du STECAL : 0.05 ha

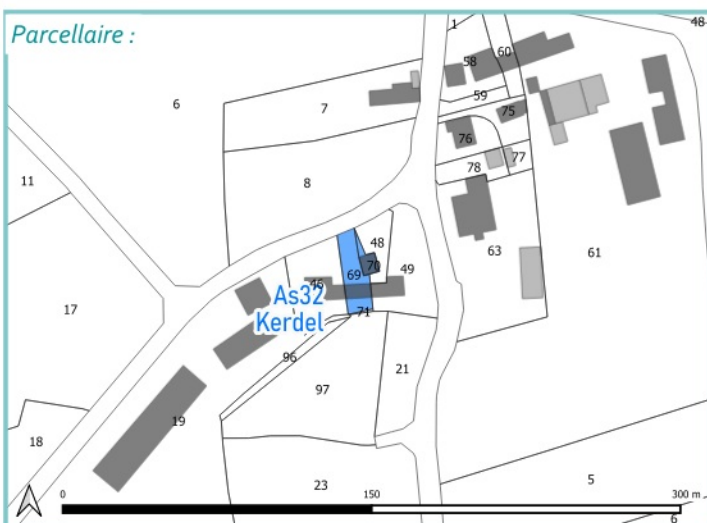
Vocation :



TOURISME-LOISIRS

LOCALISATION

Parcellaire :



Vue aérienne :



DESCRIPTION

Remise en état de la grange et changement de destination de cette dernière afin de la transformer en une nouvelle salle d'exposition pour le musée des Chouans (accueil du public, expositions temporaires, accueil d'événements extérieurs). Le terrain attenant à la grange pourra servir de parking aux visiteurs, évitant de se garer sur le bord de la route et participant à une sécurisation de l'accès au musée.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Équipement d'intérêt collectif et services publics.



Emprise au sol
complémentaire autorisée : **0 m²**
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur
maximale autorisée : **Ne doit pas dépasser la hauteur des bâtiments existants. m**



Distance maximale
entre les constructions : **Absence de distance (extension de l'existant)**

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : **Le Bezo**

Commune : BIGNAN

Parcelle(s) : YN128

Code commune : BNo3

Surface totale du STECAL : 0.03 ha

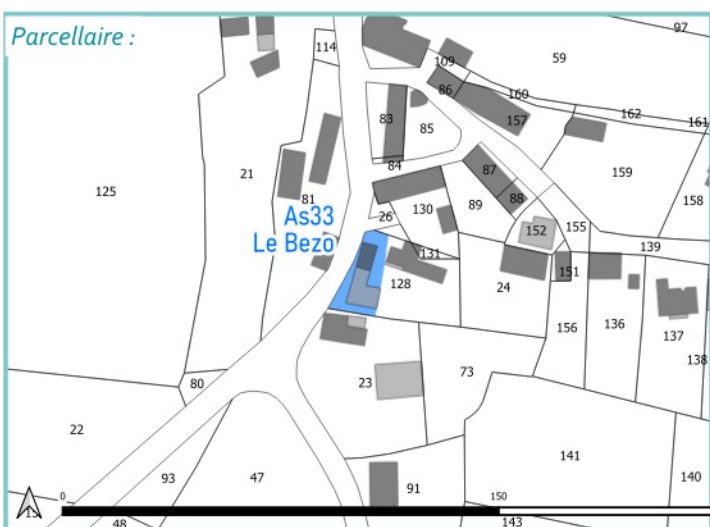
Vocation :



ÉCONOMIE

LOCALISATION

Parcellaire :



Vue aérienne :



DESCRIPTION

Changement de destination pour de la vente à emporter de crêpes.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Commerce et activités de service.



**Emprise au sol
complémentaire autorisée : 0 m²**
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



**Hauteur
maximale autorisée :** Ne doit pas dépasser la hauteur
des bâtiments existants. m



**Distance maximale
entre les constructions :** Absence de distance
(réalisation dans l'existant)

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : Le Touleux

Commune : ÉVELLYS

Parcelle(s) : C853

Code commune : EV4

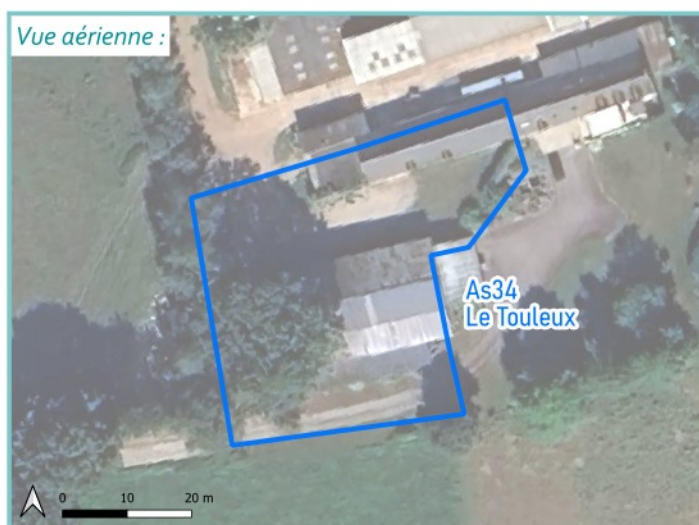
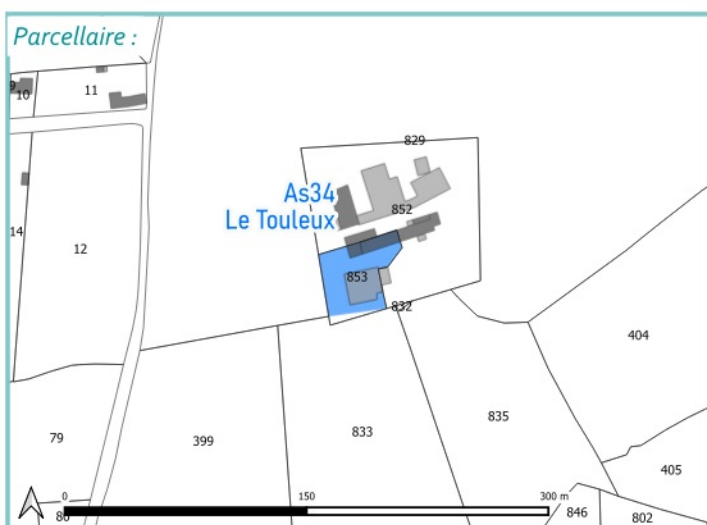
Surface totale du STECAL : 0.18 ha

Vocation :



TOURISME-LOISIRS

LOCALISATION



DESCRIPTION

Changement de destination d'un ancien bâtiment agricole pour créer des gîtes.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Commerce et activités de service.



Emprise au sol complémentaire autorisée : 0 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur maximale autorisée : Ne doit pas dépasser la hauteur des bâtiments existants. m



Distance maximale entre les constructions : Absence de distance (réalisation dans l'existant)

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : 2, Coet Lezehuen

Commune : MORÉAC

Parcelle(s) : XR23

Code commune : MO15

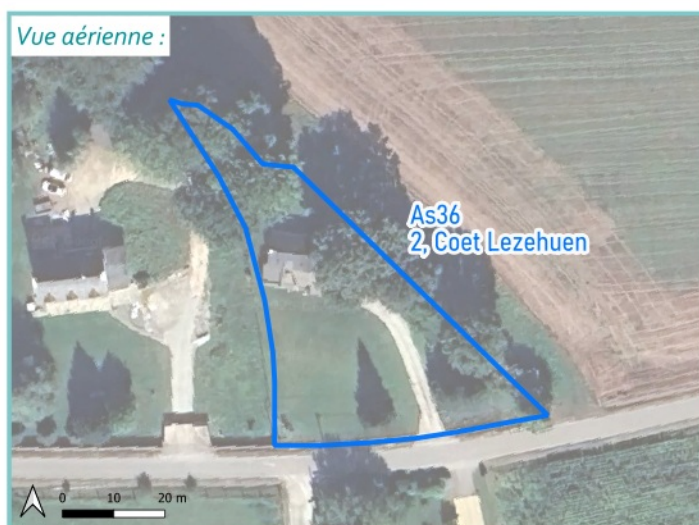
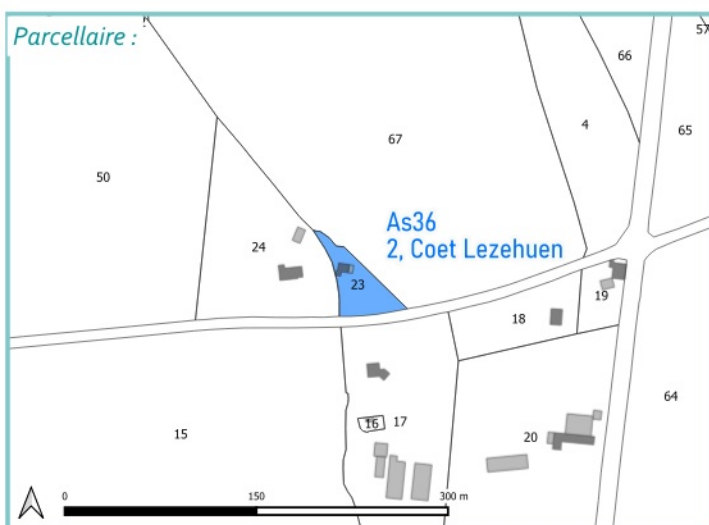
Surface totale du STECAL : 0.19 ha

Vocation :



TOURISME-LOISIRS

LOCALISATION



DESCRIPTION

Extension du gîte existant.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Commerce et activités de service.



Emprise au sol complémentaire autorisée : 25 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur maximale autorisée : 3 m



Distance maximale entre les constructions : Absence de distance (extension de l'existant)

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : Bodam Neuf

Commune : MORÉAC

Parcelle(s) : XN63, XN64, XN65, XN66

Code commune : MO17

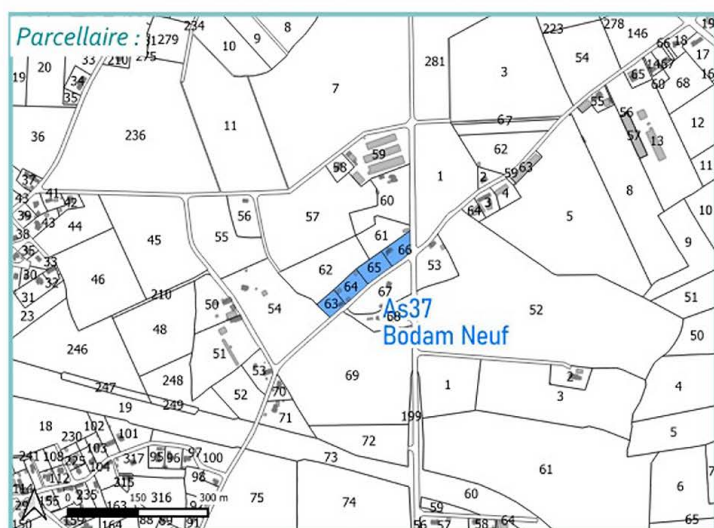
Surface totale du STECAL : 0.95 ha

Vocation :



HABITAT - GDV

LOCALISATION



DESCRIPTION

La commune souhaite régulariser ce terrain pour le stationnement de caravanes, à destination des Gens du voyage. Nous recensons sur la parcelle XN63 une maison déjà existante de 41m². Il n'y a pas de régularisation. Sur la parcelle XN64, deux bâtiments sont à régulariser, un de 49m² et un second de 55m². Sur la parcelle XN48, un mobil-home de 32m² et une terrasse accolée de 13m² sont à régulariser. Sur la parcelle XN66, une habitation de 45m² et un bloc sanitaire de 1,3m² sont présents. Ces derniers bâtiments ont fait l'objet d'un PA autorisé le 09/02/2022. L'assainissement individuel devra être installé.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Habitation.



Desserte par les réseaux :

Desserte par le réseau électrique et le réseau d'eau potable. Assainissement autonome.



Emprise au sol complémentaire autorisée : 220 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur maximale autorisée : 3 m



Distance maximale entre les constructions : 10 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : **Keroret**

Commune : MORÉAC

Parcelle(s) : YS59, YS56

Code commune : MO19

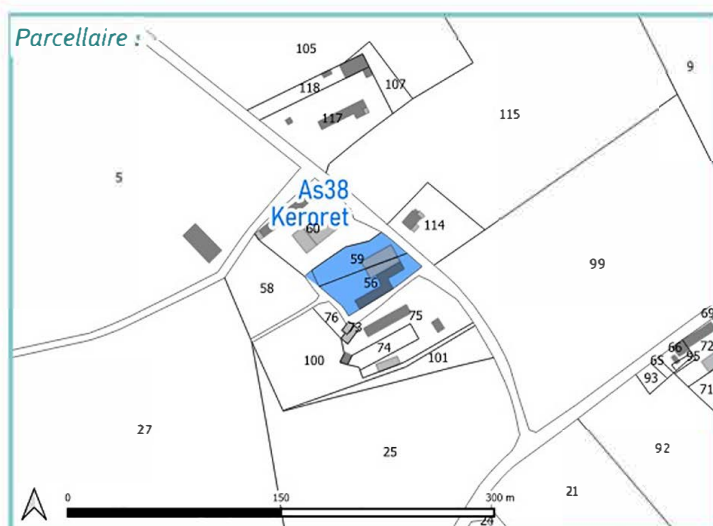
Surface totale du STECAL : 0.24 ha

Vocation :



HABITAT - GDV

LOCALISATION



DESCRIPTION

La commune souhaite régulariser ce terrain pour le stationnement de caravanes, à destination des Gens du voyage. La maison de 50m² était déjà présente. Pas de régularisation à prévoir. L'assainissement individuel devra être installé.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Habitation.



Desserte par les réseaux :

Desserte par le réseau électrique et le réseau d'eau potable. Assainissement autonome.



Emprise au sol

complémentaire autorisée : 70 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur

maximale autorisée : 3 m



Distance maximale

entre les constructions : 10 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : **Le Creux**

Commune : PLUMELEC

Parcelle(s) : ZO202, ZO171

Code commune : PC6

Surface totale du STECAL : 0.11 ha

Vocation :



ÉCONOMIE

LOCALISATION



DESCRIPTION

Projet d'aménagement d'un fournil dans un ancien bâtiment agricole - Changement de destination uniquement pas d'emprise au sol. Le bâtiment total fait près de 380m² : dans le cadre de ce projet seuls 70m² seraient aménagés. Le bâtiment concerné est un ancien bâtiment agricole, situé en face de la maison d'habitation, et n'a pas d'usage à ce jour. Celui-ci a une entrée indépendante par la voirie communale, ainsi qu'un accès par le jardin d'agrément de la maison.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Autres activités des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire.
Commerce et activités de service.



Emprise au sol
complémentaire autorisée : **0 m²**
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur
maximale autorisée : Ne doit pas dépasser la hauteur
des bâtiments existants. m



Distance maximale
entre les constructions : Absence de distance
(réalisation dans l'existant)

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : Brenolo

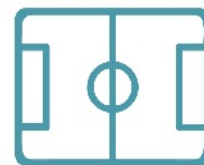
Commune : SAINT-JEAN-BRÉVELAY

Parcelle(s) : ZM21 et 22, ZM46 et 47, ZM88

Code commune : SJB6

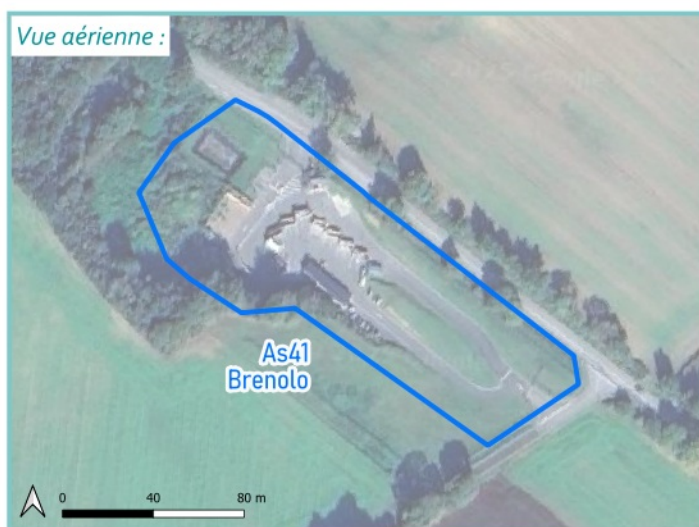
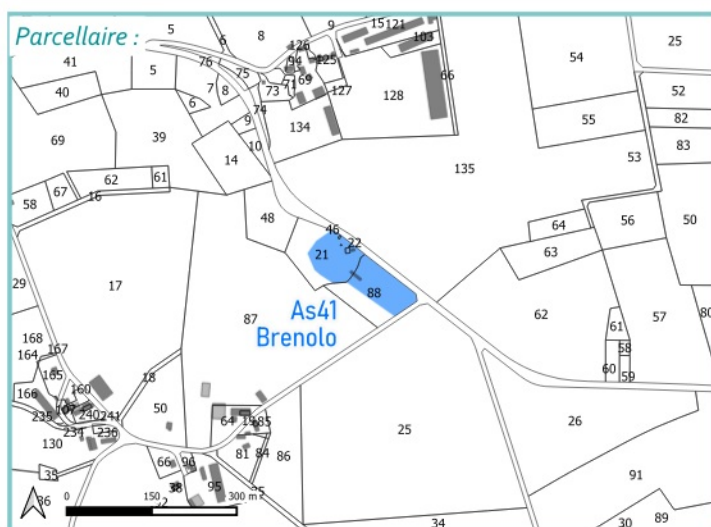
Surface totale du STECAL : 1.24 ha

Vocation :



ÉQUIPEMENT

LOCALISATION



DESCRIPTION

Construction de bâtiment en lien avec la déchetterie existante.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Équipement d'intérêt collectif et services publics.



Emprise au sol complémentaire autorisée : 600 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur maximale autorisée : 9,2 m



Distance maximale entre les constructions : 30 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : Le Barderff

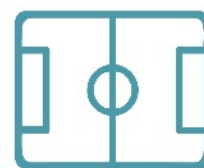
Commune : MORÉAC

Parcelle(s) : XL13, XL66

Code commune : MO09

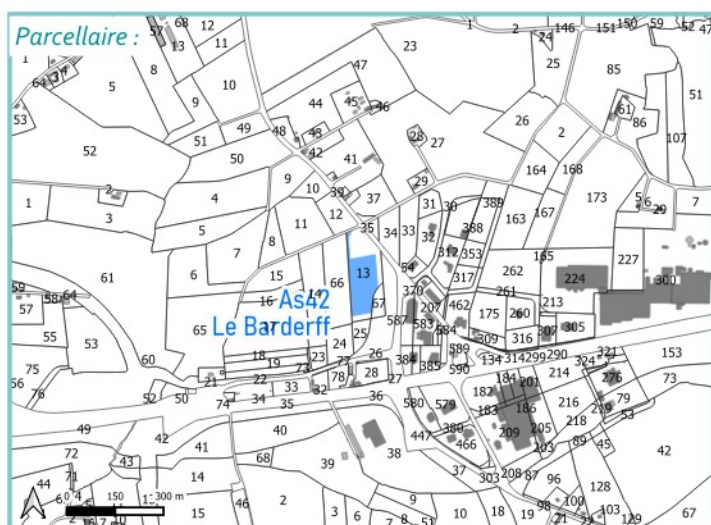
Surface totale du STECAL : 1.5 ha

Vocation :



ÉQUIPEMENT

LOCALISATION



DESCRIPTION

Création d'une déchèterie intercommunale potentiellement équipée de 2 entrées : pour les flux de déchets de type réemploi, pour les flux de déchets de type encombrants, gravats,... Des ombrières seront également mises en place sur les parkings. Emprise au sol élevée dans la mesure où les ombrières génèrent de l'emprise au sol.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Équipement d'intérêt collectif et services publics.



Emprise au sol
complémentaire autorisée : 1200 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur
maximale autorisée : 9,2 m



Distance maximale
entre les constructions : 150 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : **Le Bezo**

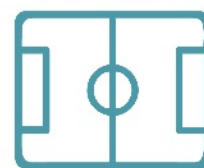
Commune : BIGNAN

Parcelle(s) : YN141

Code commune : BN10

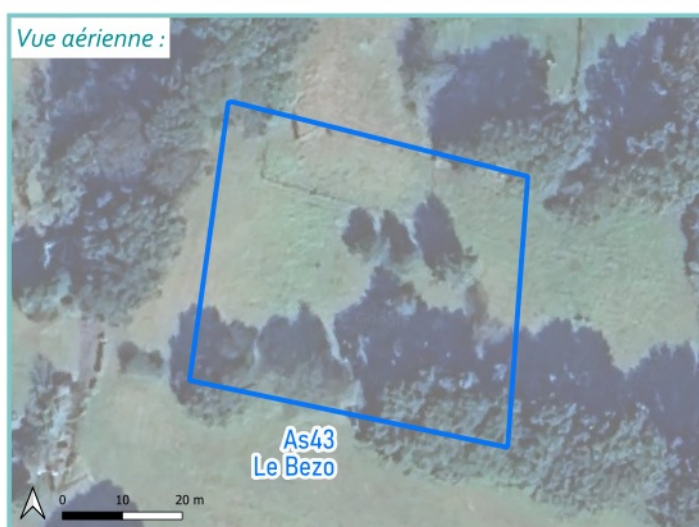
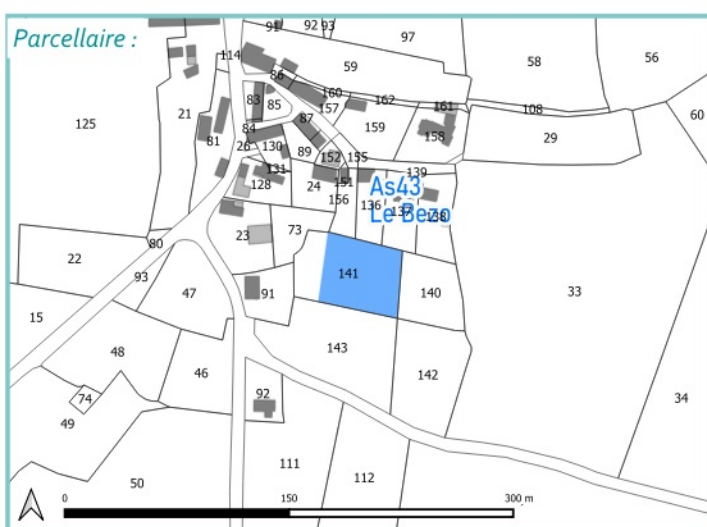
Surface totale du STECAL : 0.24 ha

Vocation :



ÉQUIPEMENT

LOCALISATION



DESCRIPTION

Dans le but de préserver le patrimoine architectural, l'association Intro varia er blue organise le pardon de Sainte-Nolwenn tous les ans lors du premier weekend de juillet. Les bénéfices de cette journée permettent d'entretenir l'édifice et le site. L'association aurait besoin d'un local pour y stocker son matériel (tables, chapiteaux, bancs, etc.). Des WC publiques pourraient également être construites au sein du bâtiment afin de remplacer les WC chimiques extérieures qui existent actuellement

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Équipement d'intérêt collectif et services publics.



Emprise au sol
complémentaire autorisée : **100 m²**
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur
maximale autorisée : **7 m**



Distance maximale
entre les constructions : **75 m**

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : 11, Le Faouet

Commune : MORÉAC

Parcelle(s) : YO57, YO58, YO100

Code commune : MO20

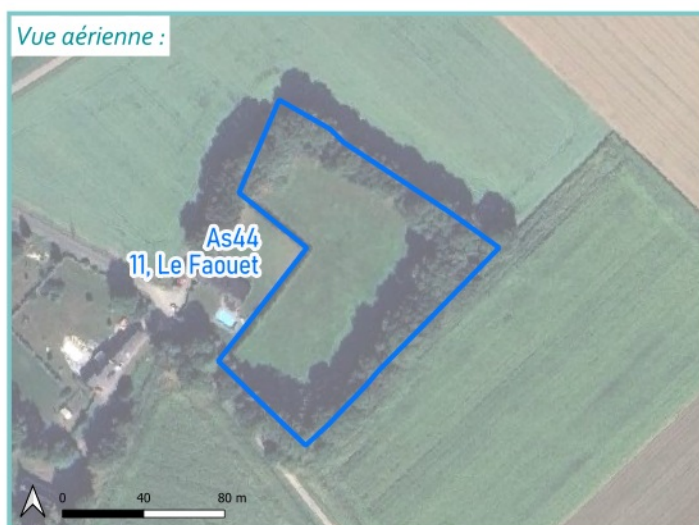
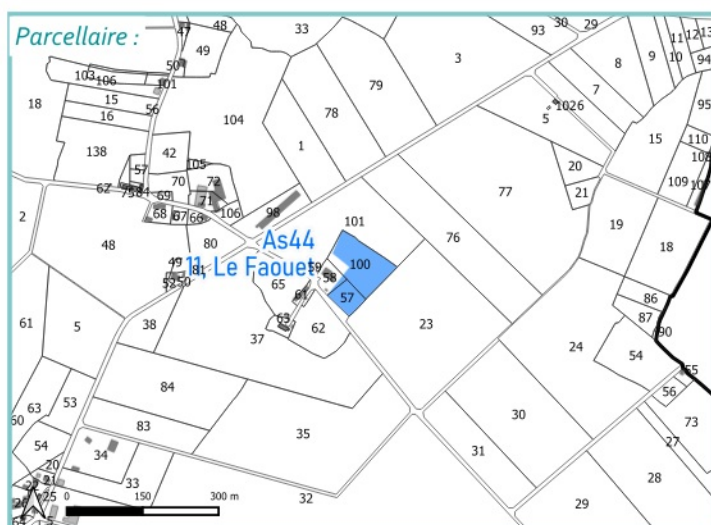
Surface totale du STECAL : 1.14 ha

Vocation :



TOURISME-LOISIRS

LOCALISATION



DESCRIPTION

Construction de 2 ou 3 logements atypiques (1 sur chaque parcelle de 35m²) en vue d'une reconversion professionnelle. Ces logements seront autonomes en électricité via une installation photovoltaïque avec stockage et équipé de toilettes sèches. Ce projet est à vocation touristique.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Commerce et activités de service.



Emprise au sol complémentaire autorisée : 105 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur maximale autorisée : 3 m



Distance maximale entre les constructions : 20 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : La Ferrière

Commune : BULEON

Parcelle(s) : ZA70, ZA71, ZA72, ZA73, ZA79

Code commune : BU1

Surface totale du STECAL : 1.77 ha

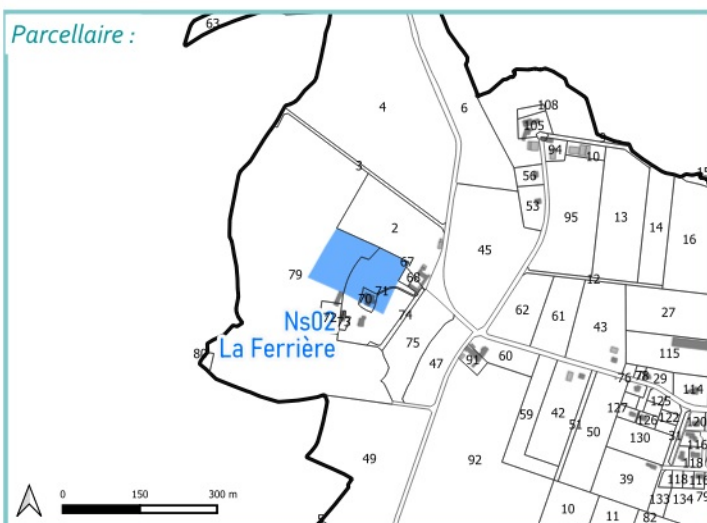
Vocation :



TOURISME-LOISIRS

LOCALISATION

Parcellaire :



Vue aérienne :



DESCRIPTION

Il s'agit d'un hôtel de charme en Bretagne, le Château de la Ferrière est un hôtel 3 étoiles situé au milieu d'un grand parc parsemé d'arbres centenaires et d'un étang. L'hôtel dispose d'une piscine, d'un restaurant traditionnel et de deux gîtes ruraux. Les propriétaires souhaitent se développer pour accueillir des réceptions, mariages, séminaires avec la création d'une salle de réception et augmenter leur capacité d'accueil avec des hébergements insolites.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Équipement d'intérêt collectif et services publics.
Commerce et activités de service.



Emprise au sol
complémentaire autorisée : 600 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur
maximale autorisée : 10 m



Distance maximale
entre les constructions : 40 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : Pondigo

Commune : PLUMELIN

Parcelle(s) : ZH129, ZH131

Code commune : PL3

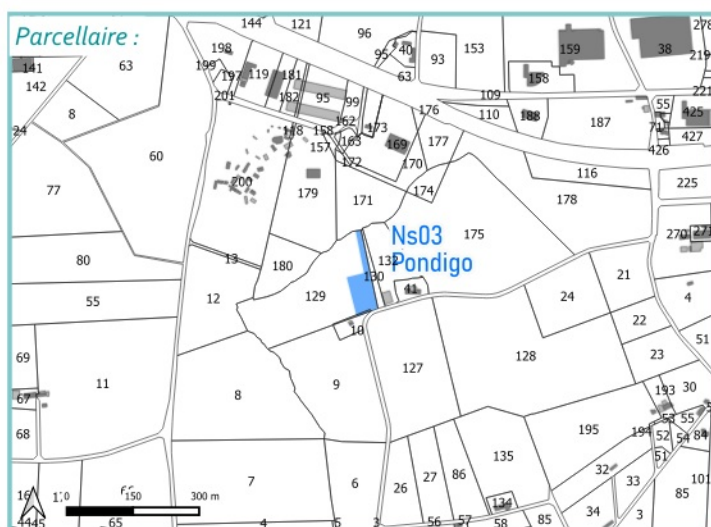
Surface totale du STECAL : 0.6 ha

Vocation :



ÉCONOMIE

LOCALISATION



DESCRIPTION

Création d'hébergements touristiques et d'hébergements saisonniers.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Commerce et activités de service.



Emprise au sol complémentaire autorisée : 200 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur maximale autorisée : 5 m



Distance maximale entre les constructions : 25 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : **Guenannec**

Commune : PLUMELIN

Parcelle(s) : ZX22, ZX47 à 51, ZX54 à 56, ZX299 à 305

Code commune : PL1

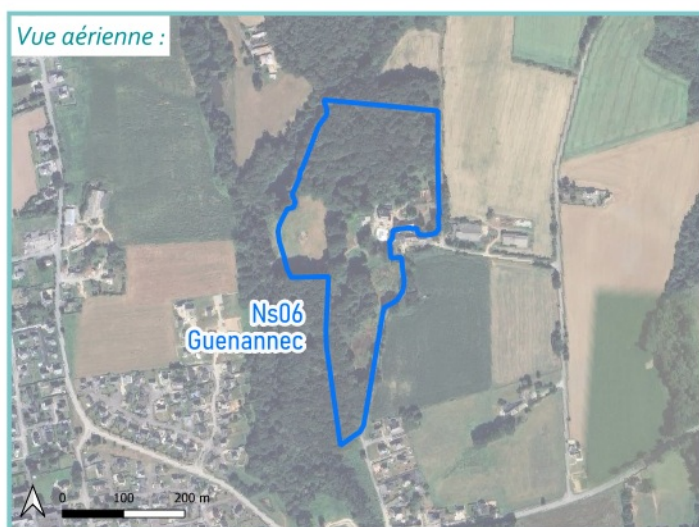
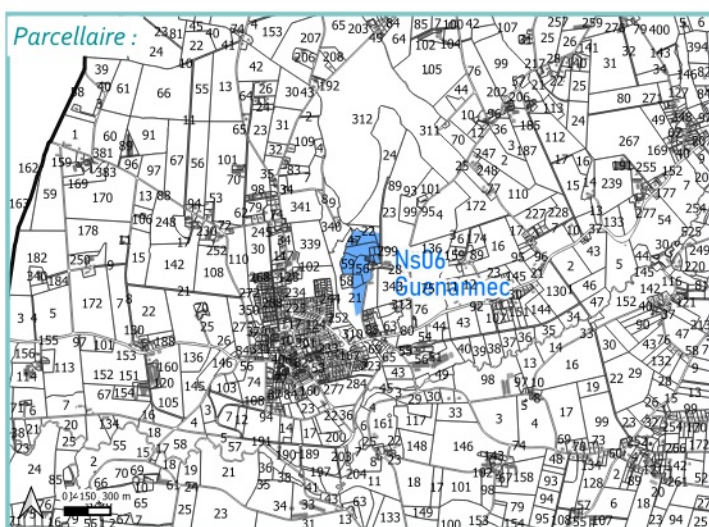
Surface totale du STECAL : 7.99 ha

Vocation :



TOURISME-LOISIRS

LOCALISATION



DESCRIPTION

Rénovation et extension du château et création d'un centre de vacances avec des hébergements. Nous proposerons une large gamme d'hébergements, de l'Habitation Légère de Loisirs à la chambre d'hôte de standing au sein du château, tous équipés pour garantir un séjour confortable. Nos installations sont conçues pour accueillir aussi bien les familles, les groupes d'amis que les voyageurs en solo. Des structures démontables pour événementiel (exclusivement à la journée) afin d'accueillir les moments heureux de la vie : mariage, baptême, communion... Ainsi que les comités d'entreprise. Une multitude d'activités pour tous les âges. Au sein du centre, vous trouverez des activités variées : sport, randonnées, ateliers culturels, animations pour enfants, soirées à thème...

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Commerce et activités de service.



Emprise au sol
complémentaire autorisée : 11700 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur
maximale autorisée : 10 m



Distance maximale
entre les constructions : 50 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : Kervrannic

Commune : MOUSTOIR-AC

Parcelle(s) : YD1, YD18

Code commune : MA5

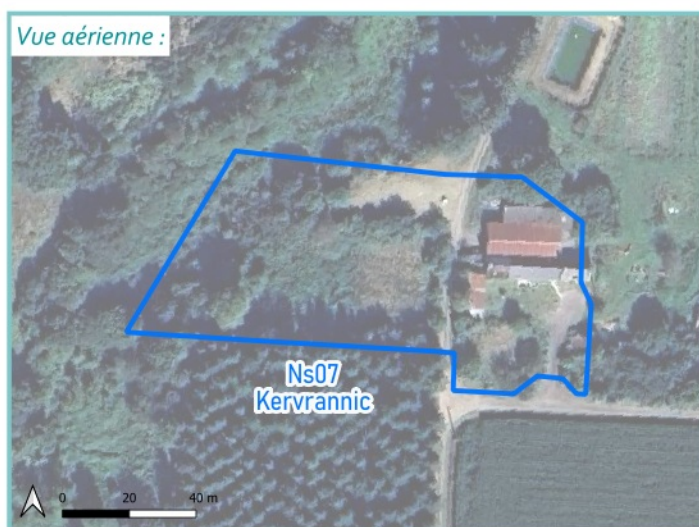
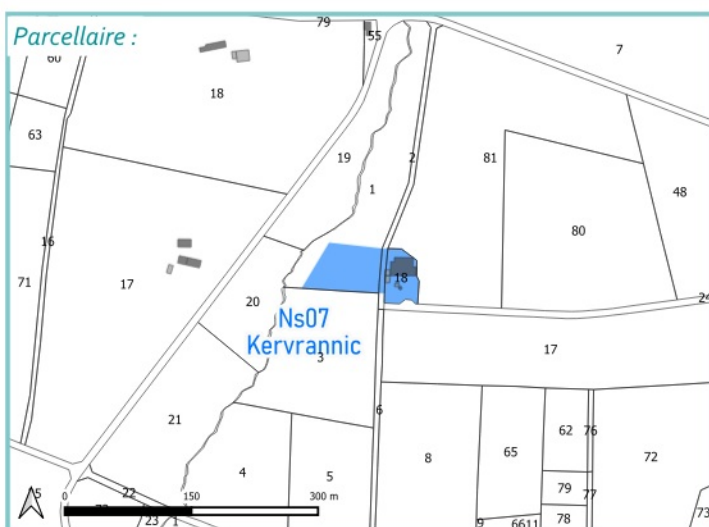
Surface totale du STECAL : 0.69 ha

Vocation :



TOURISME-LOISIRS

LOCALISATION



DESCRIPTION

Maraîcher avec vente directe qui souhaite installer des hébergements (cabanes dans les arbres + rénovation grange pour en faire un gîte). Par ces infrastructures, il s'agirait de faire découvrir la ferme et la région, de proposer des formations, et des chantiers participatifs.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Commerce et activités de service.



Emprise au sol complémentaire autorisée : 100 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur maximale autorisée : 10 m



Distance maximale entre les constructions : 25 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : 13, Bel Air

Commune : BIGNAN

Parcelle(s) : XB78

Code commune : BN11

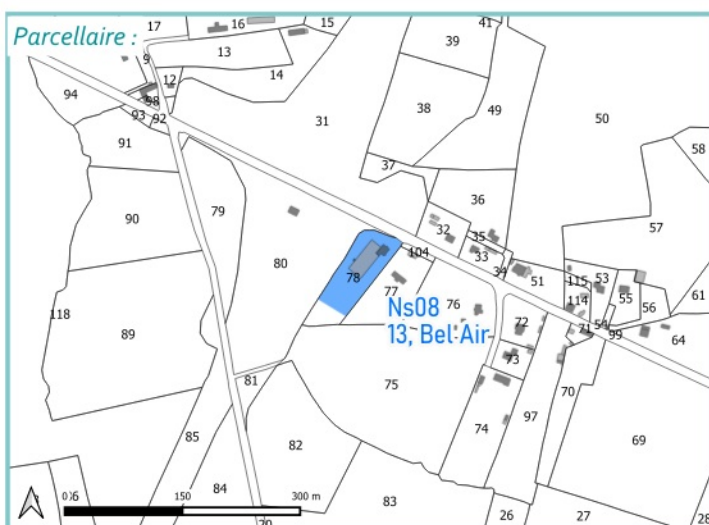
Surface totale du STECAL : 0.54 ha

Vocation :



ÉCONOMIE

LOCALISATION



DESCRIPTION

Développement de l'activité, agrandissement du parc de location. Situation géographique adaptée pour desservir le site. Maintien d'une agence dans le secteur. Service aux particuliers et professionnels du secteur.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Autres activités des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire.



Emprise au sol
complémentaire autorisée : 200 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur
maximale autorisée : 7 m



Distance maximale
entre les constructions : 20 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : Butte de Baffras

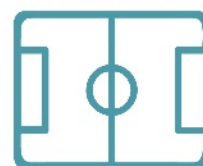
Commune : SAINT-JEAN-BRÉVELAY

Parcelle(s) : YK25, YK30

Code commune : SJB5

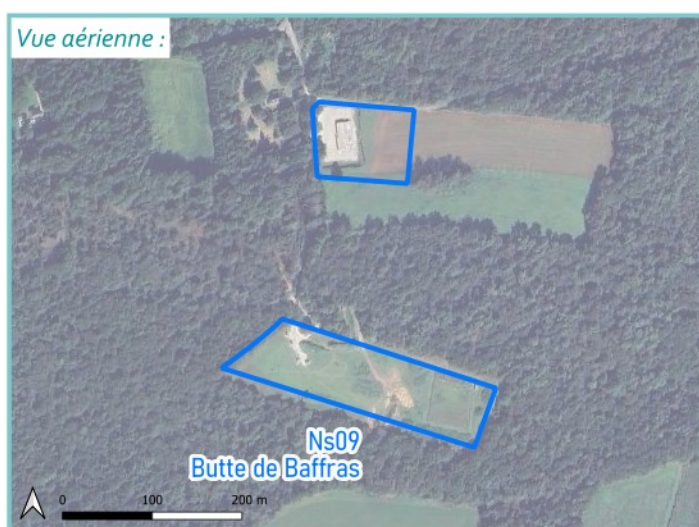
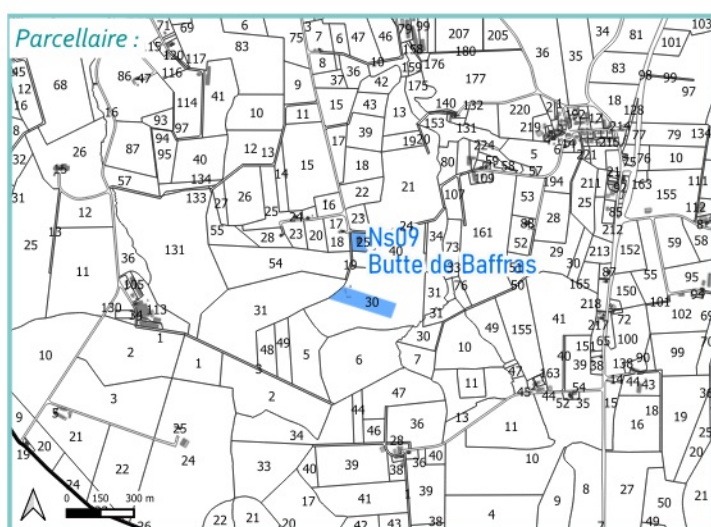
Surface totale du STECAL : 2.83 ha

Vocation :



ÉQUIPEMENT

LOCALISATION



DESCRIPTION

Extension du centre de formation des chasseurs.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Équipement d'intérêt collectif et services publics.



**Emprise au sol
complémentaire autorisée :** 200 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



**Hauteur
maximale autorisée :** 8 m



**Distance maximale
entre les constructions :** 50 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : Kersuzan

Commune : SAINT-JEAN-BRÉVELAY

Parcelle(s) : ZT₁, ZT₅₉

Code commune : SJB₁

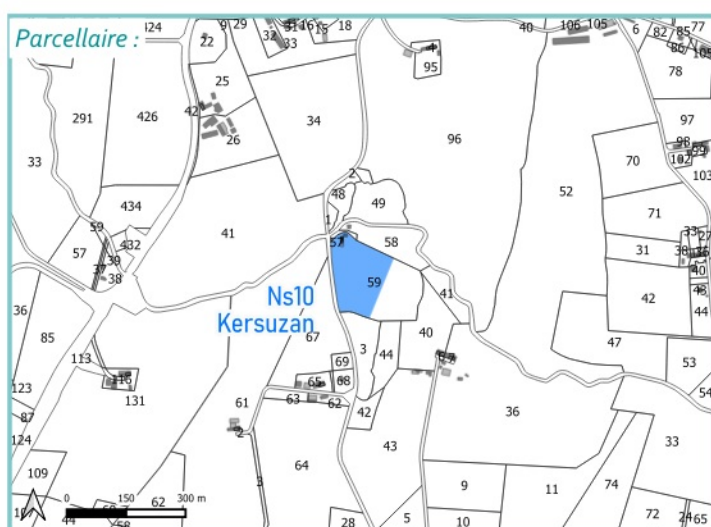
Surface totale du STECAL : 2.27 ha

Vocation :



TOURISME-LOISIRS

LOCALISATION



DESCRIPTION

Création d'un éco-camping.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Commerce et activités de service.



Emprise au sol complémentaire autorisée : 300 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur maximale autorisée : 5 m



Distance maximale entre les constructions : 35 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : La Grée

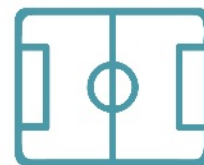
Commune : PLUMELEC

Parcelle(s) : YD435, YD436

Code commune : PC5

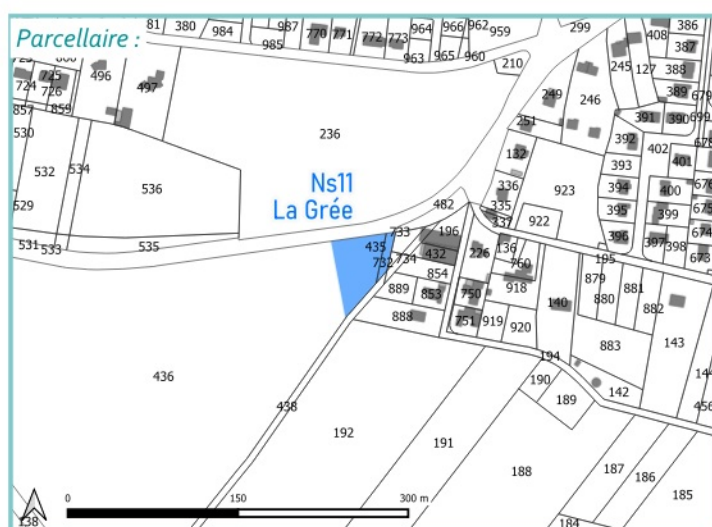
Surface totale du STECAL : 0.25 ha

Vocation :



ÉQUIPEMENT

LOCALISATION



DESCRIPTION

Construction de toilettes et d'un lieu d'accueil et de stockage pour l'aire de pumptrack, VTT, et BMX.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Équipement d'intérêt collectif et services publics.



Emprise au sol
complémentaire autorisée : 50 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur
maximale autorisée : 6 m



Distance maximale
entre les constructions : 25 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : **Callac**

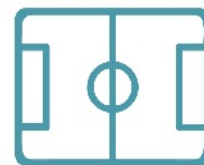
Commune : PLUMELEC

Parcelle(s) : XB278

Code commune : PC1

Surface totale du STECAL : 0.13 ha

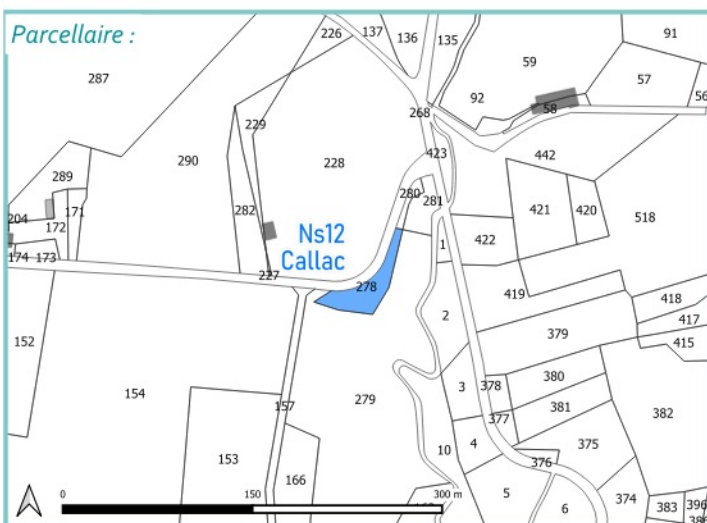
Vocation :



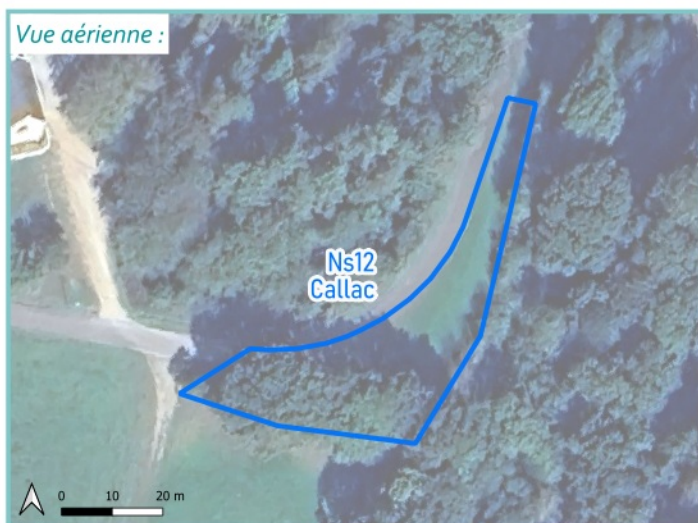
ÉQUIPEMENT

LOCALISATION

Parcellaire :



Vue aérienne :



DESCRIPTION

Construction de toilettes et d'un lieu de stockage de matériel pour l'association qui gère le site touristique. Il s'agit en effet d'un lieu très touristique (calvaire et chemin de croix).

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Équipement d'intérêt collectif et services publics.



Emprise au sol
complémentaire autorisée : **10 m²**
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur
maximale autorisée : **5 m**



Distance maximale
entre les constructions : **Absence de distance**

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : Château de Callac

Commune : PLUMELEC

Parcelle(s) : AE109

Code commune : PC₄

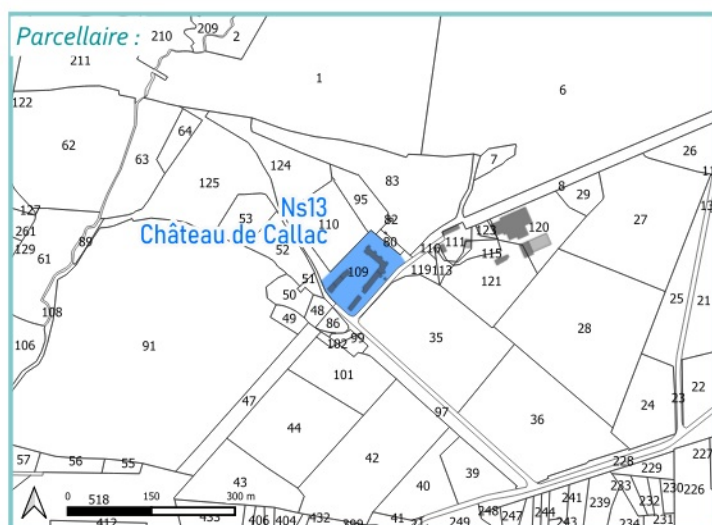
Surface totale du STECAL : 1.17 ha

Vocation :



TOURISME-LOISIRS

LOCALISATION



DESCRIPTION

Création d'hébergements touristiques sans extension et aménagements extérieurs.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Commerce et activités de service.



Emprise au sol complémentaire autorisée : 0 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur maximale autorisée : Ne doit pas dépasser la hauteur des bâtiments existants. m



Distance maximale entre les constructions : Absence de distance (réalisation dans l'existant)

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : Le Clégrio

Commune : GUÉHENNO

Parcelle(s) : ZS221, ZS262, ZS328, ZS329

Code commune : GU2

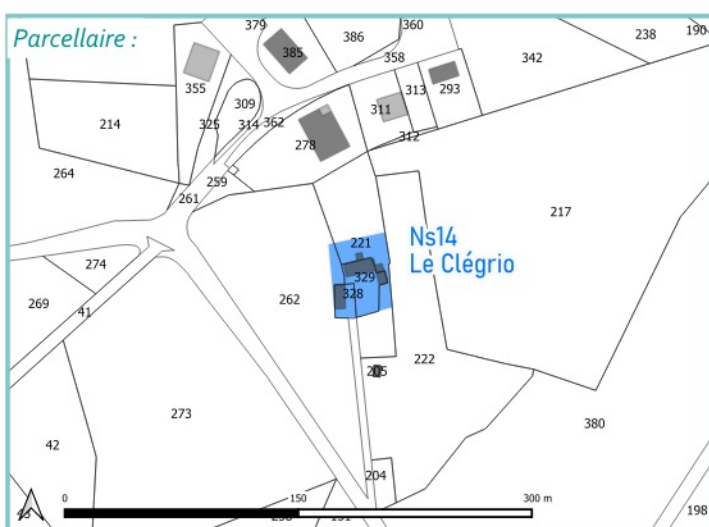
Surface totale du STECAL : 0.18 ha

Vocation :



TOURISME-LOISIRS

LOCALISATION



DESCRIPTION

Extension du gîte en remplacement des cabanes, et création d'une véranda et d'une salle de sport pour le développement des activités (lecture, sport, etc.)

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Commerce et activités de service.



Emprise au sol complémentaire autorisée : 120 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur maximale autorisée : 5 m



Distance maximale entre les constructions : 25 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : Kerguéhennec

Commune : BIGNAN

Parcelle(s) : B225

Code commune : BNo1

Surface totale du STECAL : 0.16 ha

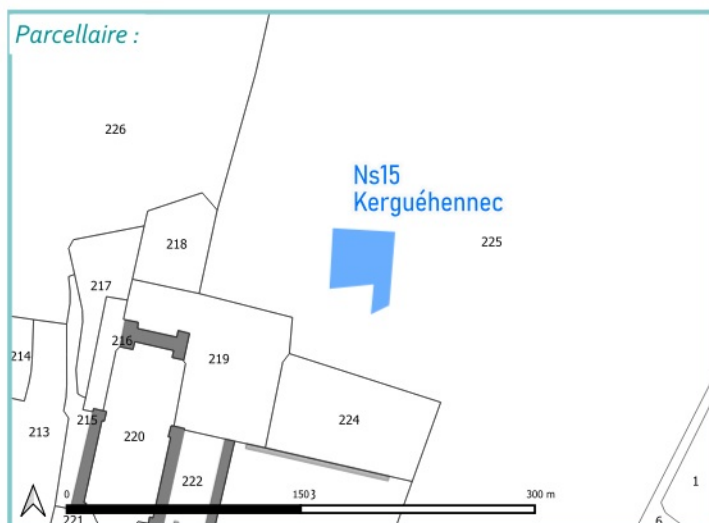
Vocation :



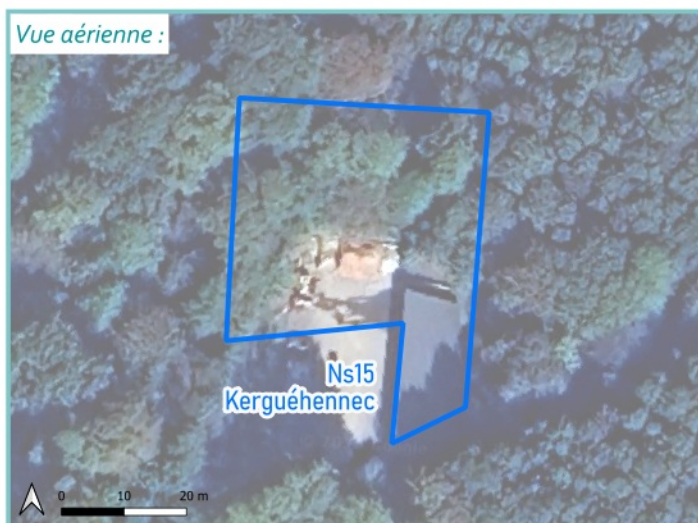
TOURISME-LOISIRS

LOCALISATION

Parcellaire :



Vue aérienne :



DESCRIPTION

Le projet prévoit l'extension de 100m² d'un bâtiment technique et des aménagements extérieurs liés au domaine de Kerguéhennec. Ce projet est justifié par le manque de surface de stockage logistique sur le site. L'extension est prévue sur le pignon nord de l'atelier technique et devrait reprendre le gabarit du bâtiment existant. Dans le cadre de ce projet, sera également mis en place une réserve d'eau (citerne enterrée pour défense incendie).

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Commerce et activités de service.

Équipement d'intérêt collectif et services publics.



Emprise au sol complémentaire autorisée : 100 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur maximale autorisée : Ne doit pas dépasser la hauteur des bâtiments existants. m



Distance maximale entre les constructions : Absence de distance (extension de l'existant)

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : La Butte de Poublay

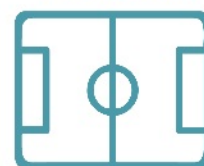
Commune : BIGNAN

Parcelle(s) : YM13, YM14, YM15

Code commune : BNo4

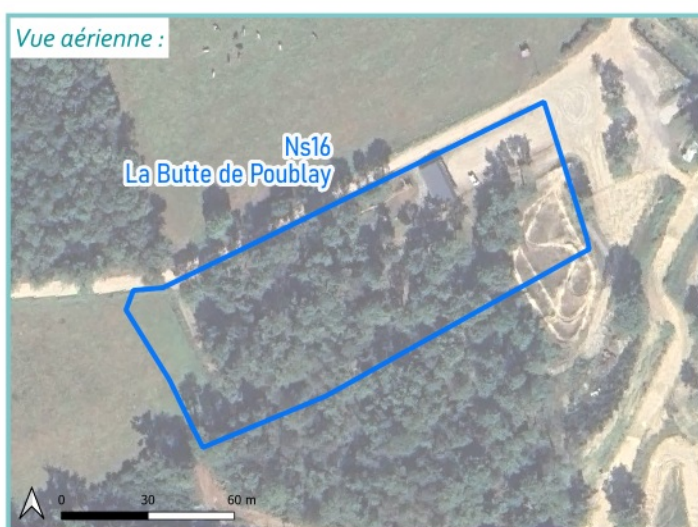
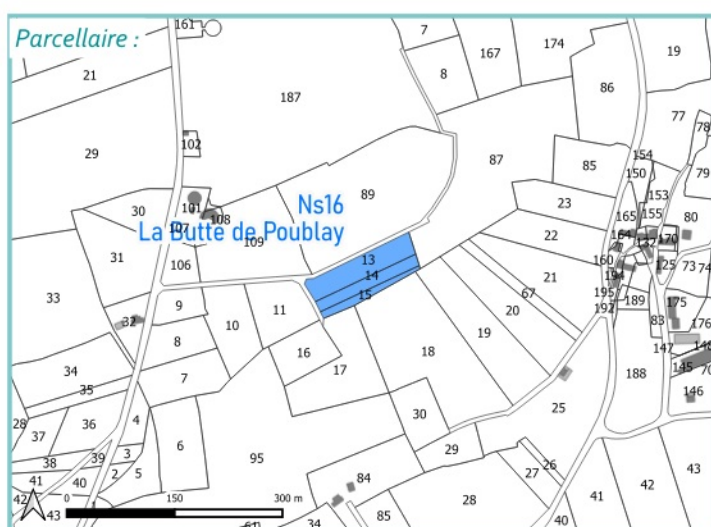
Surface totale du STECAL : 0.88 ha

Vocation :



ÉQUIPEMENT

LOCALISATION



DESCRIPTION

Construction d'un bâtiment avec des vestiaires, douches, bureaux, et points d'eau pour la base de loisirs à destination des activités de motocross, VTT, 4x4, etc.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Équipement d'intérêt collectif et services publics.



Emprise au sol complémentaire autorisée : 250 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur maximale autorisée : 7 m



Distance maximale entre les constructions : 30 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : Le Grand Rocher

Commune : MOUSTOIR-AC

Parcelle(s) : YC1

Code commune : MA6

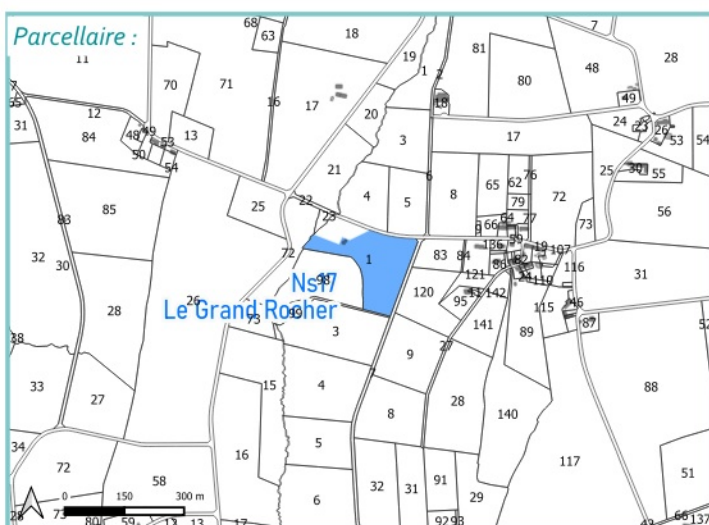
Surface totale du STECAL : 2.72 ha

Vocation :



TOURISME-LOISIRS

LOCALISATION



DESCRIPTION

Camping à la ferme et hébergements insolites.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Commerce et activités de service.



Emprise au sol complémentaire autorisée : 15 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur maximale autorisée : 5 m



Distance maximale entre les constructions : 25 m

STECAL n° :

Ns18

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : Kerher

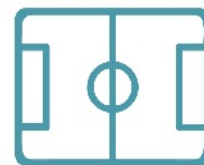
Commune : LOCMINÉ

Parcelle(s) : AK8

Code commune : LO1

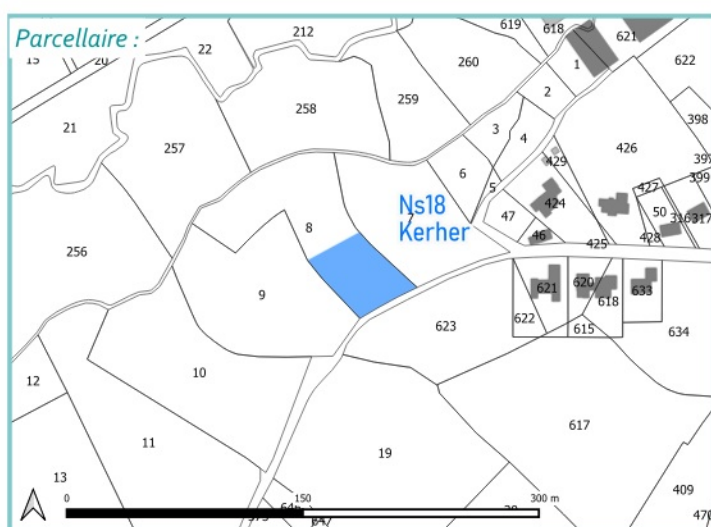
Surface totale du STECAL : 0.19 ha

Vocation :



ÉQUIPEMENT

LOCALISATION



DESCRIPTION

Création d'un verger pédagogique avec une petite construction de type chalet qui servirait d'accueil, de remise, et de lieu d'exposition.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Équipement d'intérêt collectif et services publics.



**Emprise au sol
complémentaire autorisée : 50 m²**
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



**Hauteur
maximale autorisée : 5 m**



**Distance maximale
entre les constructions : Absence de distance**

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : Le Moulin d'Hurnel

Commune : GUÉHENNO

Parcelle(s) : ZS33, ZS40, ZS252, ZS288, ZS301, ZS322, ZS363 et 364, ZS370 à 375

Code commune : GU1

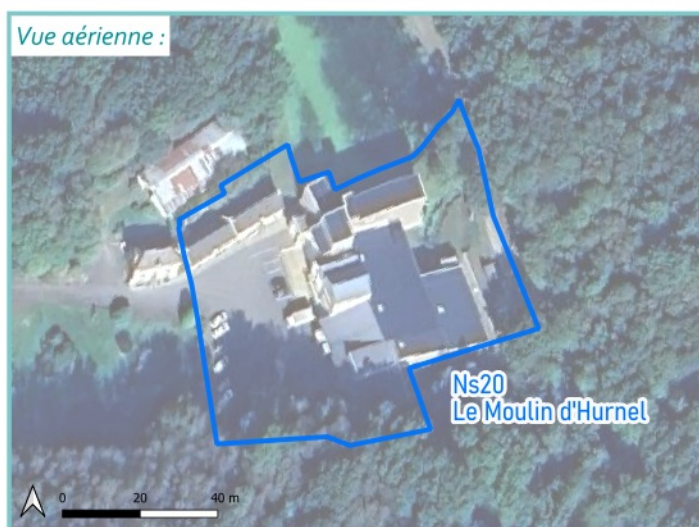
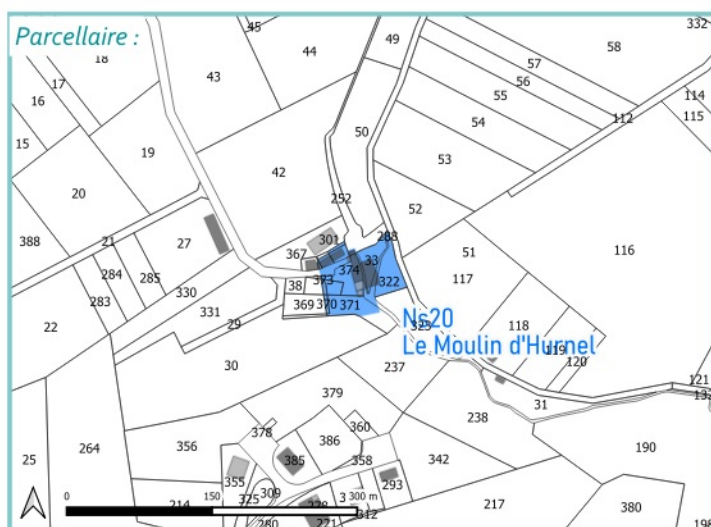
Surface totale du STECAL : 0.52 ha

Vocation :



ÉCONOMIE

LOCALISATION



DESCRIPTION

Projet d'extension de la minoterie destiné à augmenter les capacités de stockage des farines (produits finis) afin d'améliorer la qualité de celles-ci (temps de plancher) ainsi qu'à améliorer la logistique. Son intégration sur site évite ainsi la création d'un autre bâtiment.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Autres activités des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire.



Emprise au sol
complémentaire autorisée : 170 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur
maximale autorisée : 7 m



Distance maximale
entre les constructions : Absence de distance
(extension de l'existant)

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : La Lande de Bignan

Commune : BIGNAN

Parcelle(s) : XB36

Code commune : BNo6

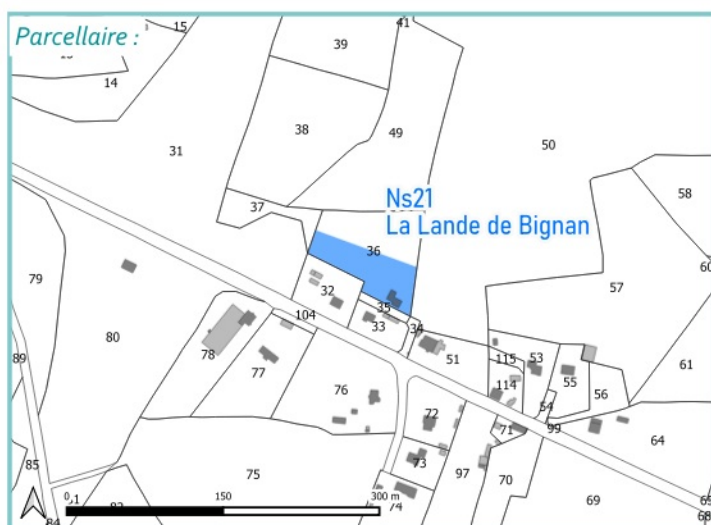
Surface totale du STECAL : 0.37 ha

Vocation :



ÉCONOMIE

LOCALISATION



DESCRIPTION

Développement de l'activité de l'entreprise de peinture/dessin. Entreprise faisant de la peinture sur du matériau spécifique (mobilier, engins...), impliquant de disposer d'espace de stockage complémentaire

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Autres activités des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire.
Industrie.



Emprise au sol
complémentaire autorisée : 600 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur
maximale autorisée : 7 m



Distance maximale
entre les constructions : 40 m

SECTEUR DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES

Nom : Champ de Menilay

Commune : MOUSTOIR-AC

Parcelle(s) : ZT₁₃₂

Code commune : MA1

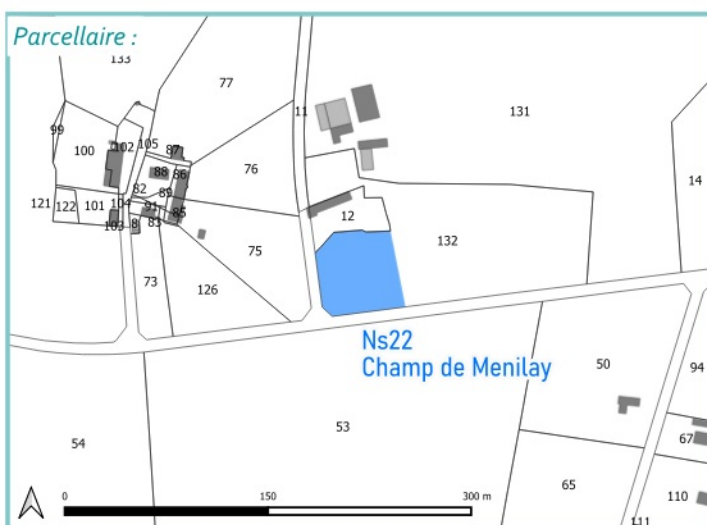
Surface totale du STECAL : 0.34 ha

Vocation :



TOURISME-LOISIRS

LOCALISATION



DESCRIPTION

Hébergement touristique yourte.

RÈGLES APPLICABLES AU STECAL



Destination(s) autorisée(s) :

Commerce et activités de service.



Emprise au sol complémentaire autorisée : 32 m²
(par rapport à la date d'approbation du PLUi)



Hauteur maximale autorisée : 2 m



Distance maximale entre les constructions : 25 m